

GROUPE



CONVENTION DE COFINANCEMENT D'ETUDES

Au titre de l'AMI rénovation énergétique du patrimoine des collectivités territoriales

CAISSE DES DEPÔTS – VILLE DES LILAS – ADEME

Entre :

La **Caisse des Dépôts et Consignations**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Marianne LOURADOUR en sa qualité de Directrice régionale Ile-de-France, dûment habilité(e) à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général en date du 28 juillet 2016.

ci-après indifféremment dénommée la « **CDC** » ou la « **Caisse des Dépôts** » d'une part,

et :

La **commune des LILAS** ayant son siège à 96 rue de Paris 93260 Les Lilas, représentée par M. Daniel GUIRAUD en sa qualité de Maire dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2017.

ci-après dénommée « **le Bénéficiaire** »

et :

L'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie**, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement, ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé – PB 90406 – 49004 Angers cedex 01, représentée par Monsieur Bruno LECHEVIN agissant en qualité de Président.

ci-après dénommé « **l'ADEME** »

ci-après désignées ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIIT :

En octobre 2016, la Caisse des Dépôts et Consignations a lancé en partenariat avec l'ADEME un appel à manifestation d'intérêt auprès de collectivités territoriales dont la population est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants, afin de les accompagner dans la structuration de projets de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Les 28 collectivités sélectionnées en janvier 2017 bénéficient d'un accompagnement méthodologique et d'un cofinancement en crédit d'études portant sur les aspects juridiques et financiers ainsi que sur les compléments techniques nécessaires.

Dans le cadre du règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités, la contribution financière de la CDC a été fixée à un montant maximum de 50% du coût total de l'étude ou des études, ce cofinancement ne pouvant excéder 100 000€ TTC.

L'objectif poursuivi est d'analyser et d'identifier les montages juridiques et financiers les plus adaptés au contexte de chaque collectivité (état de vétusté du patrimoine, projets et arbitrages en cours ou à venir, opportunités de rénovation / réhabilitation de bâtiments, moyens financiers mobilisables...) afin d'engager la transition énergétique de son patrimoine.

L'étude comprendra un volet juridique et financier, précédé d'un volet technique plus ou moins développé en fonction du degré de connaissance que les collectivités candidates ont de leur patrimoine sur le plan énergétique et bâtimentaire.

Ce complément technique s'appuie sur les outils méthodologiques mis au point par l'ADEME.

Souhaitant inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'ADEME a développé les outils permettant d'identifier les gisements d'économies d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations.

Ainsi, le contenu de l'étude à mener pour la commune des Lilas comprend deux volets :

- Étude des montages juridiques et du modèle financier,
- Étude technique complémentaire.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention et ses annexes (ci-après la « **Convention** »), a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat entre la CDC et le Bénéficiaire pour la réalisation de l'étude technique, juridique et financière nécessaire à la réalisation d'un programme de travaux de rénovation énergétique, ci-après désignée l'« **Étude** », dont le cahier des charges est joint en annexe 1.

Article 2 : Modalités de réalisation de l'Étude

2.1 : Collaboration entre les Parties

Le Bénéficiaire est le maître d'ouvrage et le seul responsable de la réalisation de l'Étude. Il prend à sa charge la relation avec le prestataire retenu (ci-après, le « **Prestataire** ») et informe la CDC et l'ADEME du déroulement de l'Étude dans le cadre d'un Comité de Pilotage de l'Étude visé à l'article 2.2.1 (ci-après le « **Comité de Pilotage** »).

Le Prestataire est sélectionné par le Bénéficiaire dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la commande publique.

Pour la réalisation de l'Étude, le Prestataire sélectionné est ALTEREA, SAS, RCS n : Nantes B 479 558 017, 26 boulevard Vincent Gâche CS 17502 44 275 NANTES Cedex 2.

Le Bénéficiaire s'engage à conclure toute convention utile pour la réalisation de l'Étude et l'obtention de la propriété intellectuelle de l'ensemble des droits qui y sont attachés, aux fins de leur cession, telle que prévue à l'article 6 [*Communication et Propriété intellectuelle*] ci-après.

La CDC est autorisée à effectuer l'évaluation de l'étude ou des études du Bénéficiaire au vu des résultats atteints par d'autres collectivités dans un cadre identique. En concertation avec l'ADEME, la CDC procédera à la capitalisation des résultats obtenus.

A ce titre, le Bénéficiaire prend à sa charge le versement de la rémunération du Prestataire.

2.1.1 : Comité de Pilotage

Les Parties conviennent de réunir un Comité de Pilotage dont le rôle est de s'assurer de l'état d'avancement des travaux de l'Étude.

Le Comité de Pilotage, présidé par le représentant légal du Bénéficiaire, sera composé de représentants du Bénéficiaire, du directeur régional de la CDC et/ou d'un ou plusieurs représentants de la CDC, et du directeur régional de l'ADEME ou de son représentant.

En cas d'empêchement du directeur régional de l'ADEME ou de son représentant, ce dernier pourra se faire représenter par un membre de son réseau de partenaire compétent sur le territoire de l'étude (ALEC, ...) Le Bénéficiaire et la CDC pourront désigner d'un commun accord une ou plusieurs personnes qualifiées en vue de leur participation au Comité de Pilotage.

L'organisation et le secrétariat du Comité de Pilotage sont réalisés par le Bénéficiaire. Le Comité de Pilotage se réunira selon le calendrier suivant :

- A la réunion de lancement de l'étude,
- Dans les 4 semaines suivant la remise des rapports intermédiaires, telle que visée à l'article 2.2 « Résultats de l'Étude et Calendrier » ci-après,
- Dans les 4 semaines suivant la remise du rapport final constituant l'Étude, telle que visée à

- l'article 2.2 [Résultats de l'Étude et Calendrier] ci-après,
- À tout moment, dans les 4 semaines d'une demande écrite adressée par l'une des Parties.

2.1.2 : Suivi de l'Étude

La CDC et l'ADEME seront associées au suivi de l'Étude selon les modalités suivantes :

- Le Bénéficiaire tient régulièrement informées la CDC et l'ADEME de l'avancée des travaux de l'Étude et lui transmet pour information les travaux intermédiaires de l'Étude et le rapport final constituant l'Étude, tels que visés à l'article 2.2 ci-après,
- La CDC et l'ADEME seront conviées à l'ensemble des réunions du Comité de Pilotage aux fins de transmission des remarques et de préparation de la validation, par le Bénéficiaire, des travaux intermédiaires et finaux de l'Étude précités.

En outre, le Bénéficiaire accepte que les modalités de réalisation de l'Étude puissent donner lieu à une évaluation par la CDC et par l'ADEME ou par tout organisme mandaté par elles.

2.2 : Résultats de l'Étude et Calendrier de réalisation

Le cahier des charges ou l'offre du prestataire de l'Étude et le calendrier figure à l'annexe 1 ci-après. Outre ces résultats, l'Étude donnera lieu à la réalisation :

- D'un ou plusieurs rapports intermédiaires, réalisés par le Prestataire, qui seront remis à la CDC au plus tard dans les 2 semaines suivant sa date de remise.
- Du rapport final constituant l'Étude qui sera remis à la CDC au plus tard dans les 12 mois suivant le démarrage de l'étude et qui fera l'objet d'une présentation au Comité de Pilotage par le Bénéficiaire au plus tard les deux mois suivant le rendu du rapport final.

L'ensemble des résultats de l'Étude, le ou les éventuels rapports intermédiaires et le rapport final sont ci-après désignés ensemble les « **Livrables** ».

Les Livrables devront être transmis sous forme dématérialisée et sous format papier à la Caisse des Dépôts à l'adresse suivante :

Caisse des Dépôts et Consignations,
Direction Régionale Ile de France
72 avenue Pierre Mendès-France 75648 Cedex 13
Équipe 93

Les Livrables devront également être transmis à l'ADEME à l'adresse suivante :

ADEME, Direction Régionale Ile de France
6/8 rue Jean Jaurès 92800 Puteaux
Pôle Transition Energétique

La durée de l'Étude sera de 10 mois et ne pourra excéder 12 mois à partir de la signature de la convention.

Article 3 : Responsabilité et assurances

3.1 : Responsabilité

L'ensemble des actions menées dans le cadre de l'Étude est initié, coordonné et mis en œuvre par le Bénéficiaire qui en assume l'entière responsabilité. De plus, les publications et bilans issus de l'Étude (notamment publication sur Internet et publication papier) seront effectués sous la responsabilité éditoriale du Bénéficiaire.

Il est expressément précisé, dans cette perspective, que la Caisse des Dépôts ne saurait assumer ou encourir aucune responsabilité dans le cadre de l'utilisation, par le Bénéficiaire, de son soutien dans le cadre de l'Étude, notamment pour ce qui concerne les éventuelles difficultés techniques, juridiques ou pratiques liées à l'activité du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire s'engage notamment à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'il entreprend et notamment procéder, le cas échéant, aux déclarations nécessaires auprès de la CNIL conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les Parties conviennent que le Prestataire est entièrement responsable de l'exécution de l'Étude et de l'ensemble des travaux y afférent.

En conséquence, le Bénéficiaire ne pourra rechercher la responsabilité de la CDC en cas de mauvaise exécution de l'Étude.

Le Bénéficiaire s'engage à respecter, le cas échéant, les règles légales et réglementaires applicables à la commande publique.

3.2 : Assurances

Le Bénéficiaire s'assure que le Prestataire bénéficie d'une assurance responsabilité civile générale couvrant de manière générale son activité pendant toute la durée de l'Étude. Le Bénéficiaire s'engage à ce que la Prestataire maintienne cette assurance et puisse en justifier à la Caisse des Dépôts à première demande.

Article 4 : Modalités financières

4.1 : Cout total de l'étude

Le coût total de réalisation de l'Étude menée par le Bénéficiaire s'élève à 57 882,83 € TTC.

4.2 : Montant du cofinancement de la Caisse des dépôts

Au titre de la présente Convention, la CDC verse une contribution financière de 50% du montant mentionné au 4.1, soit un montant total maximum de 28 941,42 €TTC.

Ce montant est ferme et représente 50 % du coût total (Toutes Taxes Comprises) de l'Étude. Le budget total prévisionnel de l'Étude figure en annexe 3 de la présente Convention avec mention de tous les partenaires et de leur pourcentage de financement.

Il est expressément entendu entre les Parties que le solde du budget total prévisionnel de l'Étude est pris en charge par le Bénéficiaire ou par les autres partenaires éventuels du Bénéficiaire.

4.3 : Modalités de versement

La contribution financière sera versée selon les modalités suivantes :

- [50] % à la signature de la présente Convention,
- [50] % à la remise du rapport final de l'Étude au Comité de Pilotage, telle que visée à l'article 2.2 [Résultats de l'Étude et Calendrier] de la Convention].

Ce montant couvre l'intégralité de la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts au titre de la présente Convention.

La Caisse des Dépôts versera au Bénéficiaire le montant de la contribution financière, après réception des appels de fonds, accompagnés d'un RIB du compte ouvert au nom du Bénéficiaire, envoyés par le représentant habilité du Bénéficiaire, et mentionnant le numéro de référence CDC **numéro Lagon 78 725** de la Convention, aux coordonnées suivantes :

Caisse des Dépôts

Direction de l'exécution des opérations financières, Caissier général DEOFF2

Plateforme d'exécution des dépenses

56, rue de Lille

75356 Paris 07 SP

Le règlement de la contribution financière sera effectué, par virement bancaire, sur le compte du Bénéficiaire dont les coordonnées bancaires devront avoir été préalablement transmises à la Caisse des Dépôts.

4.3 : Utilisation de la contribution financière

La contribution financière versée par la CDC, telle que visée ci-dessus, est strictement réservée à la réalisation de l'Étude, à l'exclusion de toute autre affectation.

En cas de non-respect de cette obligation, le montant de la contribution financière dont l'emploi n'aura pu être justifié, fera l'objet d'un reversement à la CDC sur simple demande de cette dernière.

Article 5 : Confidentialité

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents concernant le groupe Caisse des Dépôts, de quelle que nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont il aura eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, sous réserve des informations et documents transmis par la Caisse des Dépôts aux fins expresses de leur divulgation dans le cadre de l'Étude.

L'ensemble de ces informations et documents est, sauf indication contraire, réputé confidentiel.

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

Sont exclues de cet engagement :

- Les informations et documents qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- Les informations et documents que la loi ou la réglementation obligent à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée de la Convention et pour une durée de deux (2) années à compter de la fin de la Convention, quelle que soit sa cause de terminaison.

Article 6 : Communication - Propriété intellectuelle

6.1 : Communication

Le Bénéficiaire s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype de la Caisse des Dépôts, tel que visé ci-dessous, et à faire mention du soutien de la Caisse des Dépôts à la réalisation de l'Étude, sous une forme qui aura reçu l'accord préalable et écrit de celle-ci, sur l'ensemble des supports de communication, les publications et lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisés dans le cadre de la Convention, pendant toute la durée de la Convention.

Le format et l'emplacement de ces mentions seront déterminés d'un commun accord entre les Parties, en tout état de cause, leur format sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires du Bénéficiaire. De manière générale, le Bénéficiaire s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts.

A ce titre, le Bénéficiaire s'oblige à soumettre, dans un délai minimal de quinze (15) jours avant sa divulgation au public, à l'autorisation préalable et écrite de la Caisse des Dépôts, le contenu de toute publication ou communication écrite ou orale relative à l'Étude.

La Caisse des Dépôts pourra, pendant ce délai, demander des modifications ou s'opposer à toute communication qu'elle estimera de nature à porter atteinte à son image ou à sa renommée.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire, non prévue par le présent article, est interdite.

Aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations susvisées, la Caisse des Dépôts autorise le Bénéficiaire dans le cadre de l'Étude, à utiliser les marques françaises semi-figuratives **CAISSE DES DEPOTS & Logo n°04/3.332.494** et **GROUPE CAISSE DES DEPOTS & Logo n°16/4.250.914** constituant le logotype conformément à la représentation jointe en annexe 2.

A l'extinction des obligations susvisées, le Bénéficiaire s'engage à cesser tout usage de la marque susvisée et des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accord exprès contraire écrit.

6.2 : Propriété intellectuelle

6.2.1 : Exploitation des résultats de l'Étude

Dans le cadre de la Convention, le Bénéficiaire cède, à titre gratuit et non exclusif, à la Caisse des

Dépôts l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats de l'Étude, notamment aux supports de communication, publications, documents et fichiers de présentation, études, compte-rendu d'activité et à tout document obtenu dans le cadre de la Convention, au fur et à mesure de leur réalisation et ce, pour une exploitation à titre gratuit, à savoir :

- Le droit de reproduire, en tout ou partie, sur tout support connu ou inconnu au jour de la signature de la Convention, notamment sur supports papiers, électroniques ou numériques ;
- Le droit de représenter, en tout ou partie, par tout moyen connu ou inconnu au jour de la signature de la Convention, notamment par réseaux d'ordinateurs, ainsi qu'intranets et Internet ;
- Le droit d'adapter, de traduire et de diffuser, en tout ou partie, dans toutes les langues, dans tous les pays, pour tout public, sur tout support et par tout moyen connus et inconnus au jour de la signature de la Convention ;
- Le droit de céder tout ou partie des droits énoncés ci-dessus à tout tiers.

La présente cession est conclue pour la durée de protection légale des droits de propriété intellectuelle y afférent et pour le monde entier.

Le Bénéficiaire déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la cession des droits cédés telle que visée au présent article.

À ce titre, le Bénéficiaire garantit la Caisse des Dépôts contre toute action, revendication ou réclamation intentée par des tiers contre cette dernière, sur la base des droits de propriété intellectuelle cédés en vertu de la Convention et s'engage à faire son affaire et à prendre à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre la Caisse des Dépôts au titre d'une exploitation desdits droits conforme aux stipulations du présent article.

Le Bénéficiaire s'engage à prendre toute mesure nécessaire afin de garantir l'exploitation paisible desdits droits par la Caisse des Dépôts, notamment à l'égard de son personnel et de ses éventuels sous-traitants.

En conséquence, le Bénéficiaire garantit avoir obtenu l'ensemble des autorisations et cessions de droits nécessaires, et respecter les lois et règlements en vigueur, pour exécuter les engagements à sa charge dans le cadre de la Convention.

La Convention n'emporte aucune autre cession ou concession de droits de propriété intellectuelle, quels qu'ils soient, notamment les Parties demeurent seules propriétaires de leurs signes distinctifs respectifs.

6.2.2 : Utilisation des documents de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire

La Caisse des Dépôts autorise expressément le Bénéficiaire à reproduire, représenter, diffuser, à des fins de communication, promotion et information interne et externe dans le cadre de l'Étude, dans le monde entier, les documents de présentation d'information et de promotion des activités de la Caisse des Dépôts, tels que visés à l'article 2 de la Convention, et ce, sur tout support et par tout procédé connus ou inconnus au jour de la signature de la Convention, aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations à la charge du Bénéficiaire en vertu de la présente Convention.

6.3 : Liens hypertextes

Dans le cadre de l'Étude, la Caisse des Dépôts autorise expressément le Bénéficiaire à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse www.caissedesdepots.fr et tout autre site internet désigné par les Parties, et ce pour la durée de diffusion des communications relatives à l'Étude.

A ce titre, la Caisse des Dépôts garantit le Bénéficiaire contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur les sites Internet www.caissedesdepots.fr et notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet.

Réciproquement, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse, <http://www.ville-leslilas.fr/> et ce pour la durée de diffusion des communications relatives à l'Étude.

À ce titre, le Bénéficiaire garantit la Caisse des Dépôts contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur son site Internet <http://www.ville-leslilas.fr/> notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet.

Article 7 : Durée de la Convention

La Convention prend effet à compter de sa signature par les Parties et est conclue pour une durée de deux (2) ans à compter de sa date de signature, qui s'achèvera au plus tard le 30 décembre 2019, sous réserve des articles 5 « Confidentialité » et 6 « Communication et propriété intellectuelle » et 8.4 « Restitution », dont les stipulations resteront en vigueur pour la durée des droits et obligations respectives en cause.

Article 8 : Résiliation

8.1 : Résiliation pour faute

En cas de mauvaise exécution ou d'inexécution par une des Parties de ses obligations contractuelles, la Convention sera résiliée de plein droit par l'autre Partie, après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse après un délai de trente (30) jours calendaires à compter de son envoi, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait des manquements susvisés.

8.2 : Résiliation pour force majeure ou empêchement

Si le Bénéficiaire se trouve empêché, par un événement de force majeure, de faire réaliser l'Étude définie à l'article 1 de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, sans indemnité,

trente (30) jours calendaires après notification à la CDC, par lettre recommandée avec avis de réception, de l'évènement rendant impossible l'exécution de la Convention.

Aucune des Parties ne sera responsable du manquement ou du non-respect de ses obligations dues à la force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et communautaires.

De même, la Convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution du Bénéficiaire.

8.3 : Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation de la Convention, le Bénéficiaire est tenu de restituer à la Caisse des Dépôts, dans les trente (30) jours de la date d'effet de la résiliation, les sommes déjà versées, dont le Bénéficiaire ne pourrait pas justifier de l'utilisation. La ou les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues au Bénéficiaire.

8.4 : Restitution

Les sommes versées par la CDC conformément à l'article 4 ci-dessus, et pour lesquelles le Bénéficiaire ne pourra pas justifier d'une utilisation conforme aux objectifs définis dans le cadre de la présente Convention, sont restituées sans délai à la CDC, et ce, sur simple demande de cette dernière.

Dans tous les cas de cessation de la Convention, le Bénéficiaire devra remettre à la CDC, dans les trente (30) jours calendaires suivant la date d'effet de la cessation de la Convention et sans formalité particulière, tous les documents fournis par la Caisse des Dépôts et que le Bénéficiaire détiendrait au titre de la Convention.

Article 9 : Dispositions générales

9.1 : Élection de domicile – Droit applicable - Litiges

Les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes.

La Convention est soumise au droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

9.2 : Intégralité de la Convention

Les Parties reconnaissent que la Convention ainsi que ses annexes constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

9.3 : Modification de la Convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la Convention, quelle qu'en soit la forme, ne produiront d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

9.4 : Cession des droits et obligations

La Convention est conclue *intuitu personae*, en conséquence le Bénéficiaire ne pourra transférer sous quelle que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la Convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts pourra quant à elle librement transférer les droits et obligations visés par la Convention.

9.5 : Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

9.6 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Fait en trois exemplaires, les Lilas, le 1^{er} décembre 2017

Pour le Bénéficiaire



Daniel GUIRAUD
Maire des Lilas

Pour la Caisse des dépôts et
consignations

Marianne LOURADOUR
Directrice Régionale Ile-de-
France

Pour l'ADEME
Le Président, et par délégation,

Gwénaél GUYONVARCH
Directeur de l'Action Régionale
Ouest

Annexe 1 : Cahier des Charges, offre du prestataire et calendrier de l'Etude

RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CAHIER DES CHARGES

**Etude juridique et financière et complément d'étude technique
en vue de réaliser un
programme de travaux de rénovation énergétique**

VILLE DES LILAS

SOMMAIRE

1 – INTRODUCTION	3
2 – PERIMETRE	4
2.1. Périmètre à étudier	4
3 – DESCRIPTION DE LA PRESTATION	5
Etendue de la mission	5
3.1. Etude des montages juridiques et élaboration de modèles financiers	5
3.1.1. Elaboration d'un programme d'investissement	5
3.1.2. Application des montages juridiques envisageables	5
3.1.3. Etablissement du modèle financier	6
3.2. Etude technique	7
3.2.1. Réalisation d'audits énergétiques	7
Périmètre de la mission	7
3.2.2. Elaboration d'un schéma directeur énergie	9
4 – MODALITES DE REALISATION DE LA PRESTATION	9
4.1. Compétences requises	9
4.2. Calendrier / planning	10
4.3. Liste récapitulative des livrables	10
5 – Gouvernance	11

Annexes :

- . n°2 : Exposé des montages juridiques envisageables
- . n° 3.1 : Fiche de synthèse par bâtiment
- . n° 3.2 : Fiche de synthèse des scénarios par bâtiment
- . n° 4 : Phasage de l'étude

1 – INTRODUCTION

En octobre 2016, la Caisse des Dépôts et Consignations a lancé en partenariat avec l'ADEME un appel à manifestation d'intérêt auprès de collectivités territoriales dont la population est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants, afin de les accompagner dans la structuration de projets de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Les 28 collectivités sélectionnées en janvier 2017 bénéficient d'un accompagnement méthodologique et d'un cofinancement en crédit d'étude portant sur les aspects juridiques et financiers ainsi que sur les compléments techniques nécessaires.

L'objectif poursuivi est d'analyser et d'identifier les montages juridiques et financiers les plus adaptés au contexte de chaque collectivité (état de vétusté du patrimoine, projets et arbitrages en cours ou à venir, opportunités de rénovation / réhabilitation de bâtiments, moyens financiers mobilisables...) afin d'engager la transition énergétique de son patrimoine.

L'étude comprendra un volet juridique et financier, précédé d'un volet technique plus ou moins développé en fonction du degré de connaissance que les collectivités candidates ont de leur patrimoine sur le plan énergétique et bâtiminaire.

Ce complément technique s'appuie sur les outils méthodologiques mis au point par l'ADEME. Souhaitant inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'ADEME a développé les outils permettant d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations.

Ainsi, le présent cahier des charges précise le contenu et les modalités de réalisation des études pour la commune des Lilas à savoir :

- Etude des montages juridiques et du modèle financier,
- Etude technique complémentaire.

2 – PERIMETRE

2.1. Périmètre à étudier

Le périmètre des bâtiments faisant l'objet de l'étude porte sur :

CRECHE DES SENTES – Halte-garderie	2, allée Docteur CALMETTE	Crèche	771 m ²
CRECHE BRUYERES	44, rue PARIS/12 RUE BRUYERES	Crèche	760 m ²
ECOLE LANGEVIN	21, rue Paul LANGEVIN	Ecole	2660m ²
ECOLE JULIE DAUBIE	21, rue Paul LANGEVIN	Ecole	2 312 m ²
ECOLE ROMAIN ROLLAND MATERNELLE	47-49, rue Romain ROLLAND	Ecole	2 637 m ²
ECOLE ROMAIN ROLLAND PRIMAIRE	47-49, rue Romain ROLLAND	Ecole	2 637 m ²
REFECTOIRE ROMAIN ROLLAND	8 cour St Paul	Ecole	785 m ²
ECOLE COURCOUX	139, AV. MCHAL LATTRE TASSIGNY	Ecole	690 m ²
ECOLE MATERNELLE CALMETTE	4, Allée Docteur CALMETTE	Ecole	717 m ²
ECOLE WALDECK ROUSSEAU	2, AV. WALDECK ROUSSEAU	Ecole	4 807 m ²
CENTRE DE LOISIR JEAN-JACK SALLES	Avenue du PSDT Robert SCHUMAN	Ecole	1 351 m ²
ECOLE BRUYERES MATERNELLE	46, rue de PARIS	Ecole	870 m ²
ECOLE VICTOR HUGO	12-14, bd Eugène DECROS	Ecole	2 281 m ²
TOTAL SURFACE			23 278 m²

3 – DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Cette étude sera réalisée par ALTEREA selon les clauses prédéfinies par le marché passé en groupement de commande par le SIPPEREC.

Le CCTP correspondant est joint à ce cahier des charges.

Etendue de la mission

3.1. Etude des montages juridiques et élaboration de modèles financiers

Cette étude juridique et financière est élaborée suivant les clauses décrites dans l'ensemble des missions 4 du CCTP (pages 72 à 89)

3.1.1. Elaboration d'un programme d'investissement

Le prestataire établira un état des lieux récapitulant les études techniques que la collectivité a menées ;

Le prestataire le transcrira ensuite en un programme d'investissement, dans la perspective de l'étude juridique et financière.

Comme indiqué ci-après, le programme d'investissement est destiné à faire l'objet de deux ou trois schémas juridiques et financiers, soit alternatifs, soit complémentaires, permettant autant que possible d'assurer sa réalisation dans la durée.

Livrable : présentation du programme d'investissement

Durée de la phase : 6 semaines

3.1.2. Application des montages juridiques envisageables

L'objectif de l'étude n'est pas de proposer une description de ces montages mais bien d'étudier leur application aux projets de rénovation énergétique des collectivités. Les montages envisageables sont présentés dans l'**Annexe 2** jointe, à savoir (liste non exhaustive) : Marché de Partenariat, Marché de Partenariat de Performance Energétique, Dispositif interne de financement, Concession de travaux ou de services, SEMOP, SPL (Société Publique Locale).

ALTEREA et ses cotraitants examineront dans un premier temps l'applicabilité de chaque montage au projet, au vu du contexte de la collectivité. Sur ce point, une justification précise est attendue, que le schéma soit retenu comme applicable ou non.

ALTEREA et ses cotraitants proposeront de combiner plusieurs montages dans le temps et/ou

selon les bâtiments.

Par exemple, le recours à un marché de partenariat pourrait être combiné avec un dispositif interne de financement.

NB : En préalable, il est important de préciser que l'étude ne constitue pas une évaluation préalable au lancement d'une procédure de marché de partenariat. Ses conclusions constitueront un outil d'aide à la décision pour la collectivité et l'éclairer sur le ou les montage(s) juridique(s) le(s) plus adapté(s) en termes de coût et de délais.

Un tableau comparatif présentera :

- Une description simplifiée des périmètres physiques et fonctionnels des différents schémas étudiés,
- Un calendrier du déroulement (des études à la mise en service) de chaque schéma,
- La durée totale des schémas comparés (travaux et exploitation) en justifiant de la durée totale au regard des investissements,
- Les avantages et inconvénients respectifs des schémas et montages juridiques sur les plans opérationnel, financier, énergétique et organisationnel, sur la gestion des risques...,
- Le cas échéant, des suggestions concernant les améliorations pouvant leur être apportées, ainsi que les conséquences organisationnelles.

Livrable : Rapport sur l'application des schémas juridiques, tableau comparatif des schémas juridiques et justification du ou des schémas préconisés et de ceux non retenus ; conséquences des schémas retenus en termes d'organisation de la collectivité.

Durée de la phase : 8 semaines

3.1.3. Etablissement du modèle financier

Le prestataire établira les simulations financières des différents schémas en coût global¹ ; il en présentera les résultats de manière comparative et en toute objectivité.

A minima, il intégrera les notions suivantes pour chaque scénario d'efficacité énergétique :

- Analyse des coûts d'investissement comprenant :
 - Les coûts de programmation, de conception et de réalisation du projet,
 - Le montant de l'investissement total toutes dépenses confondues et son financement (prêts, subvention, recettes annexes, ...),
 - Les coûts financiers et de montage estimés suivant une approche simplifiée mais adaptée à chaque scénario.
- Analyse des coûts d'exploitation :

¹ On entend par « coût global » la prise en compte sur la durée de vie d'un bâtiment des coûts de conception et de travaux de réhabilitation/rénovation, des coûts d'exploitation-maintenance et des coûts de déconstruction si une éventuelle déconstruction est prévue à l'horizon final du projet

- Estimation des temps de retour sur investissement, déduction faite des coûts de renouvellement qui auraient dû de toute manière être réalisés, des coûts d'exploitation, de maintenance et de gros entretien-renouvellement, en précisant les coefficients d'indexation appliqués aux différents postes et en faisant apparaître les dépenses d'énergie évitées,
 - Estimation sur la durée de vie du projet des coûts de gestion en fonction du mode interne ou externe associé à chaque scénario.
- Proposition de planning opérationnel avec phasage des opérations dans le temps.
 - Analyse comparative simplifiée et actualisée du coût global du projet sur sa durée.

Au terme de cette étude, la collectivité devra être en mesure de choisir la ou les solutions les plus appropriées.

Livrable : Modèle financier du programme d'actions et de travaux selon le ou les schémas juridiques retenus (un modèle par schéma), et un modèle global portant sur l'ensemble du programme

Durée de la phase : 8 semaines

Délai de validation : 2 mois

3.2. Etude technique

3.2.1. Réalisation d'audits énergétiques

Les audits énergétiques seront réalisés selon les clauses de la mission 1.3 du CCTP (pages 19 à 63)

Périmètre de la mission

La mission d'audit énergétique portera sur :

CRECHE DES SENTES – Halte-garderie	2, allée Docteur CALMETTE	Crèche	771 m ²
CRECHE BRUYERES	44, rue PARIS/12 RUE BRUYERES	Crèche	760 m ²
CENTRE DE LOISIR JEAN-JACK SALLES	Avenue du PSDT Robert SCHUMAN	Ecole	1 351 m ²
ECOLE BRUYERES MATERNELLE	46, rue de PARIS	Ecole	870 m ²
ECOLE VICTOR HUGO	12-14, bd Eugène DECROS	Ecole	2 281 m ²
ECOLE COURCOUX	139, AV. MCHAL LATTRE TASSIGNY	Ecole	690 m ²
ECOLE MATERNELLE CALMETTE	4, Allée Docteur CALMETTE	Ecole	717 m ²

Pour information les audits énergétiques des équipements suivants ont déjà été audités :

ECOLE LANGEVIN	21, rue Paul LANGEVIN	Ecole	2660m²
ECOLE JULIE DAUBIE	21, rue Paul LANGEVIN	Ecole	2 312 m²
ECOLE ROMAIN ROLLAND MATERNELLE	47-49, rue Romain ROLLAND	Ecole	2 637 m²
ECOLE ROMAIN ROLLAND PRIMAIRE	47-49, rue Romain ROLLAND	Ecole	2 637 m²
REFECTOIRE ROMAIN ROLLAND	8 cour St Paul	Ecole	785 m²
ECOLE WALDECK ROUSSEAU	2, AV. WALDECK ROUSSEAU	Ecole	4 807 m²

Durée de la phase : 10 semaines conformément au CCTP.

3.2.2. Elaboration d'un schéma directeur énergie.

L'objectif du Schéma Directeur Energie est double :

- Apporter à la collectivité les éclairages techniques et économiques permettant de bâtir une politique de gestion énergétique à court, moyen et long terme, afin d'améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine et de diminuer les charges de fonctionnement liées aux dépenses énergétiques.
- Constituer un outil de management opérationnel pour la mise en œuvre, la gestion et le suivi du plan pluriannuel des investissements énergétiques, en cohérence avec les objectifs du SRCAE Ile-de-France.

L'assistance à la définition du Schéma Directeur Energie couvre les interventions suivantes :

- Réalisation de la synthèse énergétique du patrimoine à partir d'études énergétiques déjà réalisées (DPE, pré-diagnostics, audits énergétiques ou autres).
- Assistance dans la définition d'un niveau de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre adapté à l'état du patrimoine, économiquement acceptable et partagé par l'ensemble des acteurs.
- Assistance dans la définition d'un plan d'actions hiérarchisé regroupant tous les gisements d'économie d'énergie, en prenant en compte la complexité des interventions, le temps de retour sur investissement, les autres contraintes (accessibilité, fonctionnalité, etc.) en vue d'un plan pluriannuel d'investissement énergie.
- Aide à l'élaboration d'un Programme Pluriannuel des Investissements Energie.
- Assistance économique, juridique et technique dans le montage du plan d'actions.
- Assistance à la mise en place d'une comptabilité énergétique afin de connaître, maîtriser et évaluer le SDE.

Le schéma directeur énergie sera réalisé selon les clauses de la mission 1.6 du CCTP (pages 29 à 33)

Durée de la phase : 6 semaines

4 – MODALITES DE REALISATION DE LA PRESTATION

4.1. Compétences requises

ALTEREA et ses cotraitants, prestataires titulaires du groupement du marché du SIPPEREC ont les compétences suivantes :

- Expertise générale en développement durable des bâtiments, infrastructures et réseaux ;
- Economiste de la Construction et Expertise technique en énergie : efficacité énergétique, énergies renouvelables ;
- Conseil en stratégie immobilière et conduite de projets complexes ;
- Maîtrise du droit des marchés publics, des marchés de partenariat, des sociétés publiques et d'économie mixte ;

- Analyse et simulation financières, business plan, gestion financière et comptable publique.

ALTEREA est par ailleurs en mesure d'identifier les innovations technologiques les plus récentes et pour cela, disposer d'un travail de veille continu dans ces domaines.

4.2. Calendrier / planning

Suivant détail informé dans les phases d'études

Cf : Annexe 1

4.3. Liste récapitulative des livrables

Il est demandé de fournir les livrables suivants :

- Etude des montages juridiques et financiers :
 - Programme d'investissement
 - Rapport sur l'application des schémas juridiques, tableau comparatif des schémas juridiques,
 - Justification des schémas préconisés et de ceux non retenus
 - Modèle financier du programme d'actions et de travaux selon le ou les schémas juridiques retenus (un modèle par schéma), et un modèle global portant sur l'ensemble du programme d'investissement
- Etude technique :

Pour les audits énergétiques :

 - Rapport d'audit par bâtiment et fiche de synthèse précisant le ou les scénarios retenus,
 - Programme d'action d'amélioration et de travaux à réaliser.

Pour le schéma directeur énergie :

 - 1 note de cadrage de la mission.
 - 1 rapport de Schéma Directeur Energie.
 - 1 tableau de bord de suivi du plan opérationnel.

5 - Gouvernance

Le maître d'ouvrage constituera :

- un comité de pilotage comprenant

Objectifs	Assurer le pilotage stratégique de l'étude Valide le rendu de chacune des phases
Composition	Elus référents, DST, DG, DAJ, DF, CDC, ADEME, ALTEREA, SIPPAREC
Missions	Définition des orientations politiques Validation des propositions
Fréquence	Lancement, à chaque étape, rendu final

- un comité technique comprenant

Objectifs	Assurer le pilotage opérationnel de l'étude
Composition	DST, DG, DAJ, CDC, ADEME, ALTEREA, SIPPAREC
Fréquence	Lancement, à chaque étape, rendu final A adapter selon le calendrier de l'étude

ANNEXES

Annexe 1 : Phasage de l'étude

Annexe 1 : Phasage de l'étude

Détaillement de l'étude	Mois 0		Mois 1		Mois 2		Mois 3		Mois 4		Mois 5		Mois 6		Mois 7		Mois 8		Mois 9		Mois 10		Mois 11	
	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2	Q.1	Q.2
Etude Technique																								
Etape 1 : Diag. Pré-alable																								
Etape 2 : Audit Energétique et SDE																								
Phase 1 : Analyse des données																								
Phase 2 : Fiche synthèse par bât.																								
Phase 3 : Proposition des actions																								
Phase 4 : Tableau synthèse par bât.																								
Phase 5 : Elaboration scénarios																								
Phase 6 : Tableau synthèse par bât.																								
Phase 7 : Analyse économique Scios																								
Phase 8 : Tableau synthèse par bât.																								
Etude Juridico-Financière																								
Phase 1 : Plan d'investissement et Etudes Juridico-Fi																								
Réunions																								
Comité Technique																								
Comité de Pilotage																								



RAISONNER POUR BÂTIR

Agence Ouest

26 boulevard Vincent Gache
CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
F 02 51 84 16 33

Agence Paris - Nord-Est

3 rue Rondelet
75012 Paris
T 01 46 28 31 89
F 02 51 84 16 33

Agence Nord

19-21 rue de Paris
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Ouest

Gare de Bordeaux Saint Jean - Pavillon Nord
Parvis Louis Armand - CS 21912
33082 Bordeaux Cedex
T 05 56 64 42 38
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Est

5 place Charles Béraudier
69003 Lyon
T 04 37 91 23 69
F 02 51 84 16 33

Agence Est

Tour Sébastopol
3 quai Kléber
67000 Strasbourg

China

3-4F, Block A, Xindai Building
216 South Xiangyang Road
Xuhui District
Shanghai 200031

www.alterea.fr
contact@alterea.fr

S.A.S au capital de 200 000 €
SIRET 479 558 017 00063
APE 7112B
TVA Intracom. FR36 479558017



MAIRIE DES LILAS

A l'attention de Mme Sarah CAMINONDO
Direction des Bâtiments
Hôtel de ville
93260 Les Lilas

Référence	JREN 17-1847
Date	06-sept-17
Contact ALTEREA	Chloé BELLO
Groupeement de commande du SIPPEREC	Electricité et Maîtrise de l'Energie
Marché n°2015144 - Notifié le 19/10/2015	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance énergétique et environnementale du patrimoine - LOT A
Prestation(s) faisant l'objet du devis	Etape 2.1 : Etude des montages juridiques
Sites concernés	Secteur enfance et petite enfance

Détail de l'offre	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Nb d'unités	Prix total (€HT)
ETAPE 2.1 - ETUDE DES MONTAGES JURIDIQUES (LPA)				
Prise de connaissance et formalisation du projet (MISSION 4.1 - ETUDE DE FAISABILITE DE MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE))	25	1 201,20 €	1,25	1 501,50 €
Réunions de travail (MISSION 4.1 - ETUDE DE FAISABILITE DE MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE))	25	1 201,20 €	0,75	900,90 €
Recherches & études (MISSION 4.1 - ETUDE DE FAISABILITE DE MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE))	25	1 201,20 €	0,25	300,30 €
Rédaction d'un mémorandum sur la structuration contractuelle (MISSION 4.1 - ETUDE DE FAISABILITE DE MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE))	25	1 201,20 €	1,25	1 501,50 €
Réunion de présentation du mémorandum (MISSION 4.1 - ETUDE DE FAISABILITE DE MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE))	25	1 201,20 €	0,75	900,90 €
TOTAL H.T.				5 105,10 €
TVA (20 %)				1 021,02 €
TOTAL T.T.C.				6 126,12 €

Les tarifs indiqués sur le devis ont été établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'émission du présent devis, conformément aux dispositions en vigueur à ce jour.
Toute variation ultérieure de ces taux de TVA vous sera automatiquement répercutée à l'émission de la facture définitive, conformément aux dispositions en vigueur à cette date.

Chloé BELLO Ingénieur commercial	ALTEREA 3 rue Rondelet 75012 Paris Tel : 01 46 28 31 89 - Fax : 02 51 84 16 33 Email : contact@alterea.fr www.alterea.fr RCS NANTES 479 558 017 APE 7112B
-------------------------------------	--

Acceptation du devis : signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »	
Nom et Qualité du signataire :	Cachet et signature Le :

Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché à bons de commande sont disponibles sur le site du SIPPEREC www.sipperec.fr
(Espace Adhérents accessible avec votre identifiant et mot de passe)



RAISONNER POUR BÂTIR

Stage 6 Agence Ouest

26 boulevard Vincent Gache
CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
F 02 51 84 16 33

Agence Paris - Île-de-France

3 rue Rondelot
75012 Paris
T 01 46 28 31 89
F 02 51 84 16 33

Agence Nord

19-21 rue de Paris
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Ouest

Gare de Bordeaux Saint Jean - Pavillon Nord
Pavil Louis Armand - CS 21912
33082 Bordeaux Cedex
T 05 56 64 42 38
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Est

5 place Charles Béraudier
69003 Lyon
T 04 37 91 23 69
F 02 51 84 16 33

Agence Est

Tour Sébastopol
3 quai Kléber
67000 Strasbourg

China

3-4F, Block A, Xiandai Building
218 South Xiangyang Road
Xuhui District
Shanghai 200031

www.alterea.fr
contact@alterea.fr

S.A.S au capital de 200 000 €
SIRET 479 558 017 00053
APE 7112B
TVA intracom. FR36 479558017



MAIRIE DES LILAS

A l'attention de Mme Sarah CAMINONDO
Service Bâtiment
Hôtel de ville
93260 Les Lilas

Référence	JREN 17-746
Date	29-mars-17
Contact ALTEREA	Chloé BELLO
Groupeement de commande du SIPPEREC	Electricité et Maîtrise de l'Energie
Marché n°2015144 - Notifié le 19/10/2015	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance énergétique et environnementale du patrimoine - LOT A
Prestation(s) faisant l'objet du devis	Audits énergétiques et techniques
Sites concernés	CENTRE DE LOISIRS JEAN-JACK SALLES

Détail de l'offre	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Nb d'unités	Prix total (€HT)
CENTRE DE LOISIRS JEAN-JACK SALLES - Avenue du PSDT Robert SCHUMAN - 1351 m² (MISSION 1.3 - AUDIT ENERGETIQUE ET TECHNIQUE)	3	2 952,95 €	1,00	2 952,95 €
TOTAL H.T.				2 952,95 €
TVA (20 %)				590,59 €
TOTAL T.T.C.				3 543,54 €

Les tarifs indiqués sur le devis ont été établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'émission du présent devis, conformément aux dispositions en vigueur à ce jour.
Toute variation ultérieure de ces taux de TVA vous sera automatiquement répercutée à l'émission de la facture définitive, conformément aux dispositions en vigueur à cette date.

Chloé BELLO Ingénieur commercial	 ALTEREA 3 rue Rondelot 75012 Paris Tel : 01 46 28 31 89 - Fax : 02 51 84 16 33 Email : contact@alterea.fr www.alterea.fr RCS NANTES 479 558 017 APE 7112B
-------------------------------------	--

Acceptation du devis : signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »	
Nom et Qualité du signataire :	Cachet et signature Le :

Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché à bons de commande sont disponibles sur le site du SIPPEREC www.sipperec.fr
(Espace Adhérents accessible avec votre identifiant et mot de passe)



RAISONNER POUR BÂTIR

Siège & Agence Ouest

26 boulevard Vincent Gâche
CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 61
F 02 51 84 16 33

Agence Paris - Île-de-France

3 rue Rondelet
75012 Paris
T 01 46 28 31 89
F 02 51 84 16 33

Agence Nord

19-21 rue de Paris
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Ouest

Gare de Bordeaux Saint Jean - Pavillon Nord
Parvis Louis Armand - CS 21912
33082 Bordeaux Cedex
T 05 56 64 42 38
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Est

51 place Charles Géraudier
69003 Lyon
T 04 37 91 23 69
F 02 51 84 16 33

Agence Est

Tour Sébastopol
3 quai Kléber
67000 Strasbourg

Chine

3-4F, Block A, Xiandai Building
218 South Xiangyang Road
Xuhui District
Shanghai 200031

www.alterea.fr
contact@alterea.fr

S.A.S au capital de 200 000 €
SIRET 479 558 017 00063
APE 7112B
TVA intracom. FR36 479558017



MAIRIE DES LILAS

A l'attention de Mme Sarah CAMINONDO
Service Bâtiment
Hôtel de ville
93260 Les Lilas

Référence	JREN 17-743
Date	29-mars-17
Contact ALTEREA	Chloé BELLO
Groupeement de commande du SIPPEREC	Electricité et Maîtrise de l'Energie
Marché n°2015144 - Notifié le 19/10/2015	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance énergétique et environnementale du patrimoine - LOT A
Prestation(s) faisant l'objet du devis	Audits énergétiques et techniques
Sites concernés	ECOLE COURCOUX

Détail de l'offre	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Nb d'unités	Prix total (€HT)
ECOLE COURCOUX - 139, AV. MCHAL LATRE TASSIGNY - 690 m² (MISSION 1.3 - AUDIT ENERGETIQUE ET TECHNIQUE)	3	2 202,20 €	1,00	2 202,20 €
TOTAL H.T.				2 202,20 €
TVA (20 %)				440,44 €
TOTAL T.T.C.				2 642,64 €

Les tarifs indiqués sur le devis ont été établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'émission du présent devis, conformément aux dispositions en vigueur à ce jour.
Toute variation ultérieure de ces taux de TVA vous sera automatiquement répercutée à l'émission de la facture définitive, conformément aux dispositions en vigueur à cette date.

Chloé BELLO Ingénieur commercial	 ALTEREA 3 rue Rondelet 75012 Paris Tél : 01 46 28 31 89 - Fax : 02 51 84 13 33 Email : contact@alterea.fr www.alterea.fr RCS NANTES 479 558 017 APE 7112B
-------------------------------------	--

Acceptation du devis : signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »	
Nom et Qualité du signataire :	Cachet et signature Le :



RAISONNER POUR BÂTIR

Gare & Agence Ouest

26 boulevard Vincent Gache
CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
F 02 51 84 16 33

Agence Paris - Île-de-France

3 rue Rondilet
75012 Paris
T 01 46 28 31 89
F 02 51 84 16 33

Agence Nord

19-21 rue de Paris
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Ouest

Gare de Bordeaux Saint Jean - Pavillon Nord
Parvis Louis Armand - CS 21912
33082 Bordeaux Cedex
T 05 56 64 42 38
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Est

5 place Charles Béraudier
69003 Lyon
T 04 37 91 23 69
F 02 51 84 16 33

Agence Est

Tour Sébastopol
3 quai Kléber
67000 Strasbourg

China

3-4F, Block A, Xindai Building
218 South Xiangyang Road
Xuhui District
Shanghai 200031

www.alterea.fr
contact@alterea.fr

S.A.S au capital de 200 000 €
SIRET 479 558 017 00063
APE 7112B
TVA intracom. FR36 479558017



MAIRIE DES LILAS

A l'attention de Mme Sarah CAMINONDO
Service Bâtiment
Hôtel de ville
93260 Les Lilas

Référence	JREN 17-745
Date	29-mars-17
Contact ALTEREA	Chloé BELLO
Groupeement de commande du SIPPAREC	Electricité et Maîtrise de l'Energie
Marché n°2015144 - Notifié le 19/10/2015	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance énergétique et environnementale du patrimoine - LOT A
Prestation(s) faisant l'objet du devis	Audits énergétiques et techniques
Sites concernés	ECOLE MATERNELLE BRUYERES

Détail de l'offre	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Nb d'unités	Prix total (€HT)
ECOLE MATERNELLE BRUYERES - 46, rue de PARIS - 870 m² (MISSION 1.3 - AUDIT ENERGETIQUE ET TECHNIQUE)	3	2 202,20 €	1,00	2 202,20 €
TOTAL H.T.				2 202,20 €
TVA (20 %)				440,44 €
TOTAL T.T.C.				2 642,64 €

Les tarifs indiqués sur le devis ont été établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'émission du présent devis, conformément aux dispositions en vigueur à ce jour.
Toute variation ultérieure de ces taux de TVA vous sera automatiquement répercutée à l'émission de la facture définitive, conformément aux dispositions en vigueur à cette date.

Chloé BELLO Ingénieur commercial	 ALTEREA 3 rue Rondilet 75012 Paris Tél : 01 46 28 31 89 - Fax : 02 51 84 16 33 E-mail : contact@alterea.fr www.alterea.fr RCS NANTES 479 558 017 APE 7112B
-------------------------------------	---

Acceptation du devis :	
Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »	
Nom et Qualité du signataire :	Cachet et signature
	Le :

Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché à bons de commande sont disponibles sur le site du SIPPAREC www.sipparec.fr
(Espace Adhérents accessible avec votre identifiant et mot de passe)



RAISONNER POUR BÂTIR

Agence Sud - Nantes

26 boulevard Vincent Gache
CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
F 02 51 84 16 33

Agence Paris - Île-de-France

3 rue Rondelot
75012 Paris
T 01 46 28 31 89
F 02 51 84 16 33

Agence Nord

19-21 rue de Paris
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Ouest

Gare de Bordeaux Saint Jean - Pavillon Nord
Parvis Louis Armand - CS 21912
33082 Bordeaux Cedex
T 05 56 64 42 38
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Est

5 place Charles Béraudier
69003 Lyon
T 04 37 91 23 69
F 02 51 84 16 33

Agence Est

Tour Sébastopol
3 quai Kléber
67000 Strasbourg

China

3-4F, Block A, Xiandai Building
218 South Xiangyang Road
Xuhui District
Shanghai 200031

www.alterea.fr
contact@alterea.fr

S.A.S au capital de 200 000 €
SIRET 479 558 017 00063
APE 7112B
TVA intracom. FR36 479558017



MAIRIE DES LILAS

A l'attention de Mme Sarah CAMINONDO
Service Bâtiment
Hôtel de ville
93260 Les Lilas

Référence	JREN 17-739
Date	29-mars-17
Contact ALTEREA	Chloé BELLO
Groupeement de commande du SIPPEREC	Electricité et Maîtrise de l'Energie
Marché n°2015144 - Notifié le 19/10/2015	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance énergétique et environnementale du patrimoine - LOT A
Prestation(s) faisant l'objet du devis	Audits énergétiques et techniques
Sites concernés	CRECHE BRUYERES

Détail de l'offre	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Nb d'unités	Prix total (€HT)
CRECHE BRUYERES - 44, rue PARIS/12 RUE BRUYERES - 760 m² (MISSION 1.3 - AUDIT ENERGETIQUE ET TECHNIQUE)	3	2 202,20 €	1,00	2 202,20 €
TOTAL H.T.				2 202,20 €
TVA (20 %)				440,44 €
TOTAL T.T.C.				2 642,64 €

Les tarifs indiqués sur le devis ont été établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'émission du présent devis, conformément aux dispositions en vigueur à ce jour.
Toute variation ultérieure de ces taux de TVA vous sera automatiquement répercutée à l'émission de la facture définitive, conformément aux dispositions en vigueur à cette date.

Chloé BELLO Ingénieur commercial	 ALTEREA 3 rue Rondelot 75012 Paris Tel : 01 46 28 31 89 - Fax : 02 51 84 13 33 Email : contact@alterea.fr www.alterea.fr RCS NANTES 479 558 017 APE 7112B
-------------------------------------	--

Acceptation du devis : signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »	
Nom et Qualité du signataire :	Cachet et signature Le :

Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché à bons de commande sont disponibles sur le site du SIPPEREC www.sipperec.fr
(Espace Adhérents accessible avec votre identifiant et mot de passe)



RAISONNER POUR BÂTIR

Siège & Agence Ouest

26 boulevard Vincent Gâche
CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
F 02 51 84 16 33

Agence Paris - Île-de-France

3 rue Rondelot
75012 Paris
T 01 46 28 31 89
F 02 51 84 16 33

Agence Nord

19-21 rue de Paris
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Ouest

Gare de Bordeaux Saint Jean - Pavillon Nord
Parvis Louis Armand - CS 21912
33082 Bordeaux Cedex
T 05 56 64 42 38
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Est

5 place Charles Béraudier
69003 Lyon
T 04 37 91 23 69
F 02 51 84 16 33

Agence Est

Tour Sébastopol
3 quai Kléber
67000 Strasbourg

Chine

3-4F, Block A, Xiandai Building
218 South Xiangyang Road
Xuhui District
Shanghai 200031

www.alterea.fr
contact@alterea.fr

S.A.S au capital de 200 000 €
SIRET 479 558 017 00063
APE 7112B
TVA intracom. FR36 479558017



MAIRIE DES LILAS

A l'attention de Mme Sarah CAMINONDO
Service Bâtiment
Hôtel de ville
93260 Les Lilas

Référence	JREN 17-747
Date	29-mars-17
Contact ALTEREA	Chloé BELLO
Groupeement de commande du SIPPEREC	Electricité et Maîtrise de l'Energie
Marché n°2015144 - Notifié le 19/10/2015	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance énergétique et environnementale du patrimoine - LOT A
Prestation(s) faisant l'objet du devis	Audits énergétiques et techniques
Sites concernés	ECOLE VICTOR HUGO

Détail de l'offre	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Nb d'unités	Prix total (€HT)
ECOLE VICTOR HUGO - 12-14, bd Eugène DECROS - 2281 m² (MISSION 1.3 - AUDIT ENERGETIQUE ET TECHNIQUE)	3	2 952,95 €	1,00	2 952,95 €
TOTAL H.T.				2 952,95 €
TVA (20 %)				590,59 €
TOTAL T.T.C.				3 543,54 €

Les tarifs indiqués sur le devis ont été établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'émission du présent devis, conformément aux dispositions en vigueur à ce jour.
Toute variation ultérieure de ces taux de TVA vous sera automatiquement répercutée à l'émission de la facture définitive, conformément aux dispositions en vigueur à cette date.

Chloé BELLO Ingénieur commercial	ALTEREA 3 rue Rondelot 75012 Paris Tél : 01 46 28 31 89 - Fax : 02 51 84 13 33 Email : contact@alterea.fr www.alterea.fr RCS NANTES 479 558 017 APE 7112B
-------------------------------------	--

Acceptation du devis : signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »	
Nom et Qualité du signataire :	Cachet et signature Le :

Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché à bons de commande sont disponibles sur le site du SIPPEREC www.sipperec.fr
(Espace Adhérents accessible avec votre identifiant et mot de passe)



RAISONNER POUR BÂTIR

Siège & Agence Ouest

26 boulevard Vincent Gache
CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
F 02 51 84 16 33

Agences Paris - Île-de-France

3 rue Rondalet
75012 Paris
T 01 46 28 31 89
F 02 51 84 16 33

Agence Nord

19-21 rue de Paris
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Ouest

Gare de Bordeaux Saint Jean - Pavillon Nord
Parvis Louis Armand - CS 21912
33082 Bordeaux Cedex
T 05 56 64 42 38
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Est

5 place Charles Béraudier
69003 Lyon
T 04 37 91 23 69
F 02 51 84 16 33

Agence Est

Tour Sébastopol
3 quai Kléber
67000 Strasbourg

Chine

3-4F, Block A, Xiandai Building
218 South Xiangyang Road
Xuhui District
Shanghai 200031

www.alterea.fr
contact@alterea.fr

S.A.S au capital de 200 000 €
SIRET 479 559 017 00063
APE 7112B
TVA intracom. FR36 479559017



MAIRIE DES LILAS

A l'attention de Mme Sarah CAMINONDO
Service Bâtiment
Hôtel de ville
93260 Les Lilas

Référence	JREN 17-744
Date	29-mars-17
Contact ALTEREA	Chloé BELLO
Groupeement de commande du SIPPEREC	Electricité et Maitrise de l'Energie
Marché n°2015144 - Notifié le 19/10/2015	Assistance à Maitrise d'Ouvrage Performance énergétique et environnementale du patrimoine - LOT A
Prestation(s) faisant l'objet du devis	Audits énergétiques et techniques
Sites concernés	ÉCOLE MATERNELLE CALMETTE

Détail de l'offre	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Nb d'unités	Prix total (€HT)
ÉCOLE MATERNELLE CALMETTE - 4, Allée Docteur CALMETTE - 717 m² (MISSION 1.3 - AUDIT ÉNERGETIQUE ET TECHNIQUE)	3	2 202,20 €	1,00	2 202,20 €
TOTAL H.T.				2 202,20 €
TVA (20 %)				440,44 €
TOTAL T.T.C.				2 642,64 €

Les tarifs indiqués sur le devis ont été établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'émission du présent devis, conformément aux dispositions en vigueur à ce jour.
Toute variation ultérieure de ces taux de TVA vous sera automatiquement répercutée à l'émission de la facture définitive, conformément aux dispositions en vigueur à cette date.

Chloé BELLO Ingénieur commercial	 ALTEREA 3 rue Rondalet 75012 Paris Tél : 01 46 28 31 89 - Fax : 02 51 84 13 33 Email : contact@alterea.fr www.alterea.fr RCS NANTES 479 559 017 APE 7112B
-------------------------------------	--

Acceptation du devis : signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »	
Nom et Qualité du signataire :	Cachet et signature Le :

Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché à bons de commande sont disponibles sur le site du SIPPEREC www.sipperec.fr
(Espace Adhérents accessible avec votre identifiant et mot de passe)



RAISONNER POUR BÂTIR

Agence G Agence Ouest

26 boulevard Vincent Gache
CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
F 02 51 84 16 33

Agence Paris - Île-de-France

3 rue Rondelot
75012 Paris
T 01 46 28 31 89
F 02 51 84 16 33

Agence Nord

19-21 rue de Paris
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Ouest

Gare de Bordeaux Saint Jean - Pavillon Nord
Parvis Louis Armand - CS 21912
33082 Bordeaux Cedex
T 05 56 64 42 38
F 02 51 84 16 33

Agence Sud - Est

5 place Charles Béraudier
69003 Lyon
T 04 37 91 23 69
F 02 51 84 16 33

Agence Est

Tour Sébastopol
3 quai Kléber
67000 Strasbourg

China

3-4F, Block A, Xiandai Building
218 South Xiangyang Road
Xuhui District
Shanghai 200031

www.alterea.fr
contact@alterea.fr

S.A.S au capital de 200 000 €
SIRET 479 558 017 00063
APE 7112B
TVA intracom. FR36 479558017



MAIRIE DES LILAS

A l'attention de Mme Sarah CAMINONDO
Service Bâtiment
Hôtel de ville
93260 Les Lilas

Référence	JREN 17-740
Date	29-mars-17
Contact ALTEREA	Chloé BELLO
Groupeement de commande du SIPPEREC	Electricité et Maîtrise de l'Energie
Marché n°2015144 - Notifié le 19/10/2015	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance énergétique et environnementale du patrimoine - LOT A
Prestation(s) faisant l'objet du devis	Audits énergétiques et techniques
Sites concernés	CRECHE DES SENTES - Halte-garderie

Détail de l'offre	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Nb d'unités	Prix total (€HT)
CRECHE DES SENTES - Halte-garderie -2, allée Docteur CALMETTE- 771 m² (MISSION 1.3 - AUDIT ENERGETIQUE ET TECHNIQUE)	3	2 202,20 €	1,00	2 202,20 €
TOTAL H.T.				2 202,20 €
TVA (20 %)				440,44 €
TOTAL T.T.C				2 642,64 €

Les tarifs indiqués sur le devis ont été établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'émission du présent devis, conformément aux dispositions en vigueur à ce jour.
Toute variation ultérieure de ces taux de TVA vous sera automatiquement répercutée à l'émission de la facture définitive, conformément aux dispositions en vigueur à cette date.

Chloé BELLO Ingénieur commercial	 3 rue Rondelot 75012 Paris Tél : 01 46 28 31 89 - Fax : 02 51 84 16 33 Email : contact@alterea.fr www.alterea.fr RCS NANTES 479 558 017 APE 7112B
-------------------------------------	--

Acceptation du devis : signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »	
Nom et Qualité du signataire :	Cachet et signature Le :

Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché à bons de commande sont disponibles sur le site du SIPPEREC www.sipperec.fr
(Espace Adhérents accessible avec votre identifiant et mot de passe)

MARCHE AMO SIPPEREC
PERFORMANCE ENERGETIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE DU PATRIMOINE



ETUDE JURIDIQUE ET FINANCIERE ET
COMPLEMENT D'ETUDE TECHNIQUE EN VUE DE
REALISER UN PROGRAMME DE TRAVAUX DE
RENOVATION ENERGETIQUE

**alte
rea**

RAISONNER POUR BÂTIR

Rédaction	Approbation	Validation
Chloé BELLO 07 76 05 80 22 cbello@alterea.fr	-	-

Ind.	Date	Modification
1	06/09/2017	Première émission_V1

Agence Ouest (siège) 26 bd Vincent Gâche CS 17502 44275 Nantes Cedex 2	Agence de Paris - IdF 3 rue Rondelet 75012 Paris	Agence Nord 19-21 rue de Paris 59000 Lille	Agence Sud-Ouest Gare de Bordeaux St-Jean Pavillon Nord - CS 21912 33082 Bordeaux Cedex	Agence Sud - Est 5 place Charles Béraudier 69003 Lyon	Agence Est Tour Sébastopol 3 quai Kléber 67000 Strasbourg
T 02 40 74 24 81 F 02 51 84 16 33	T 01 46 28 31 89 F 02 51 84 16 33	T 03 59 54 21 08 F 02 51 84 16 33	T 05 56 64 42 38 F 02 51 84 16 33	T 04 37 91 23 69 F 02 51 84 16 33	F 02 51 84 16 33

1 ALTEREA : RAISONNER POUR BATIR

Ingénieur du bâtiment et de l'énergie, ALTEREA accompagne les maîtres d'ouvrages, à travers une démarche raisonnée, dans leurs projets de réhabilitation, d'optimisation, et de construction en leur garantissant des résultats performants, durables et mesurables.

L'expertise d'ALTEREA s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de plus de 130 collaborateurs spécialisés dans les domaines suivants :



- » Génie Thermique
- » Génie Électrique.
- » Génie Climatique / Fluides
- » Énergies Renouvelables.
- » Exploitation & Maintenance.
- » Économie de la Construction.
- » Automatisme & Gestion Technique.
- » Ingénierie Environnementale.

En tant qu'acteur reconnu dans le secteur de l'ingénierie et totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des entreprises de travaux, ALTEREA intervient sur 4 métiers s'inscrivant dans un cycle d'amélioration continue de la performance énergétique des bâtiments :



- » Réalisation des études préalables, assistance à maîtrise d'ouvrage et construction des programmes.
- » Maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution.
- » Mise en place d'outils d'évaluation et de suivi des résultats.

SOMMAIRE

1	ALTEREA : RAISONNER POUR BATIR	4
2	CAHIER DES CHARGES	5
2.1	AUDIT ENERGETIQUE ET TECHNIQUE (MISSION 1.3)	5
2.1.1	OBJECTIFS	5
2.1.2	DESCRIPTION DE LA PRESTATION	5
2.1.3	LIVRABLES	8
2.1.4	DELAIS	8
2.1.5	REUNIONS	8
2.2	ASSISTANCE A LA DEFINITION D'UN SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE (MISSION 1.6)	9
2.2.1	OBJECTIFS	9
2.2.2	DESCRIPTION DE LA PRESTATION	9
2.2.3	LIVRABLES	12
2.2.4	DELAIS	12
2.2.5	REUNIONS	13
3	DIMENSIONNEMENT DE LA MISSION	14
3.1	AUDITS ENERGETIQUES ET TECHNIQUES	14
3.2	SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE	15
4	REFERENCES	19
4.1	AUDITS ENERGETIQUES (PERIODE 2017-2015)	19
4.2	AMO POUR LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE ENERGETIQUE (SDE)	24
5	CERTIFICATIONS ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	28
5.1	CERTIFICATIONS OPQIBI	28
5.2	REFERENT BBCA / E+C-	29
5.3	CERTIFICATION QUALIBAT	29
5.4	CERTIFICATION 'EXPERTISE RENOVATION ENERGETIQUE' DE PROMOTELEC	29
5.5	CERTIFICATION CMVP	29
5.6	LICENCE D'EXPLOITATION BILAN CARBONE®	29
5.7	CERTIFICATION ET ACCREDITATION DPE	30

2 CAHIER DES CHARGES

2.1 Audit énergétique et technique (mission 1.3)

2.1.1 Objectifs

L'audit énergétique et technique permet, à partir d'une analyse détaillée des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes de travaux et d'amener le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés pour réaliser des économies d'énergie et assurer la pérennité de l'ouvrage à moyen et long termes. Cette démarche permet d'identifier clairement la stratégie à mettre en place pour :

- Mettre en œuvre des actions rentables de maîtrise des consommations.
- Maintenir ou remettre à niveau le patrimoine immobilier afin qu'il soit dans un état de bon fonctionnement et conforme aux règles et normes en vigueur.

La prestation est conforme au cahier des charges de l'ADEME en vigueur au moment de sa réalisation au titre des interventions sur l'énergie.

2.1.2 Description de la prestation

2.1.2.1 Collecte préalable des données

La collecte des informations se fait en amont de l'intervention et est à la charge du maître d'ouvrage. Cette collecte préalable est basée sur les renseignements fournis par le responsable ou le gestionnaire du bâtiment. Elle comprend notamment les factures, les données de suivi énergétique, les plans, les schémas des réseaux électriques et de fluides, les abonnements et contrats d'exploitation, les études déjà réalisées, le livret de chaufferie...

2.1.2.2 Visite du site et investigations

Le titulaire effectue une visite détaillée du site afin d'investiguer de manière qualitative et quantitative les postes consommateurs d'énergie ainsi que l'état général du bâtiment. Pour le bon déroulement de l'audit, le maître d'ouvrage désigne une personne chargée de suivre le déroulement de la prestation. Cette personne est l'interlocuteur privilégié du titulaire.

L'état des lieux comprend :

- La caractérisation des locaux en fonction des facteurs climatiques extérieurs et intérieurs du bâtiment (données météorologiques locales, organisation du site, zonage climatique et utilisation du bâtiment).
- Le relevé sur le site et la description détaillée du bâti et des installations (composition et état du bâti et des installations, plans des réseaux de fluides...).
- Un contrôle du fonctionnement des installations avec des outils d'investigations appropriés (débit de ventilation, température de consigne, hygrométrie intérieure, mesures de combustion, éclairage moyen...).

- Une thermographie infrarouge complète de l'enveloppe extérieure des bâtiments afin de contrôler, de rechercher, de détecter sur les façades les défauts d'isolation, les ponts thermiques et autres problèmes d'étanchéité à l'air. La thermographie n'est envisageable qu'en période hivernale.
- Un examen des modes de gestion des énergies (tarification, nature et durée des contrats).

2.1.2.3 Exploitation et traitement des données

Le titulaire met en évidence les améliorations à envisager et indique pour chaque intervention son coût, les économies à en attendre et le temps de retour des investissements.

Pour ce faire, le titulaire réalise :

- Une analyse critique de la situation existante en s'attachant aux anomalies ou aux déficiences observées sur le bâtiment. Ce bilan porte sur :

- o Les conditions d'occupation et d'exploitation du bâtiment, la qualité de l'enveloppe, le renouvellement d'air, la qualité et le fonctionnement des installations thermiques et des autres équipements consommateurs d'énergie.
- o L'état de santé du bâtiment : état de conservation et capacité des éléments du clos et couvert et des équipements techniques à remplir leur fonction initiale.
- o La conformité du bâtiment diagnostiqué au regard de la réglementation thermique.

- Un bilan énergétique du bâtiment, en tenant compte de tous les usages importants. Les consommations réelles, issues des mesures, relevés et factures des trois dernières années sont confrontées avec les résultats obtenus par un calcul théorique des consommations. La méthode retenue pour le calcul théorique est explicitée (durée de chauffe, température de consigne, variations climatiques exceptionnelles, usages intermittents...) et fondée sur un découpage cohérent avec celui des relevés des consommations réelles. Les écarts observés avec les consommations réelles sont commentés et s'appuient sur les anomalies décelées au cours de l'état des lieux.

- Un calcul des consommations réglementaires pour situer la performance initiale du bâtiment selon la méthode de calcul Th-C-E ex. Ce calcul conventionnel ne peut en aucun cas se substituer aux calculs réels et théoriques des consommations précédemment réalisés.

- Une énumération des améliorations possibles en distinguant les actions correctives permettant un gain immédiat de celles impliquant un investissement.

- Une analyse de l'impact énergétique et environnemental des préconisations.

Le titulaire propose, si besoin, des évolutions des outils de maintenance, la possibilité immédiate ou à terme de diversification énergétique, de substitution et/ou de l'utilisation de techniques nouvelles.

Il établit un tableau rappelant les paramètres principaux sur lesquels porteront les améliorations (déperditions, consommations, rendements, vétusté, conformité réglementaire...) et donne des indications chiffrées sur les objectifs d'amélioration visés pour chaque action.

2.1.2.4 Propositions de programmes de travaux

Des scénarios de réhabilitation sont ensuite élaborés sur la base de programmes d'améliorations cohérents sur le plan architectural et adaptés aux caractéristiques du bâtiment, pour permettre au maître d'ouvrage d'orienter son intervention dans les meilleures conditions de coût et de délai. Ces

programmes sont présentés sous la forme de « bouquets » de réalisations indissociables, correspondant à un niveau de performance énergétique global après travaux.

Au lancement de la mission, trois scénarios sont impérativement envisagés. Ceux cités ci-après sont donnés à titre d'exemple :

- Le premier scénario correspond à un objectif de performance de 150 kWhEP/m².an.
- Le second correspond à un objectif de performance intermédiaire de 80 kWhEP/m².an.
- Le troisième correspond à une réduction de 75% des émissions de GES des bâtiments (« réhabilitation facteur 4 »).

Les programmes d'économies d'énergie ne se limitent pas aux cinq usages conventionnels. Un calcul réglementaire permet toutefois de vérifier la conformité des préconisations sur ces cinq usages, afin de situer les gains énergétiques par rapport à l'état initial.

Le titulaire recherche des synergies entre les travaux de gros entretien/mise en conformité et les travaux de rénovation thermique afin d'optimiser la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Le titulaire éclaire le maître d'ouvrage sur les attendus de ces programmes et propose :

- Une description détaillée des interventions à mettre en œuvre (quantités, type de matériel, performance visée, conditions de mise en œuvre...).
- Une comparaison entre les consommations d'énergie, avant et après travaux, sur l'ensemble du programme proposé.
- Une évaluation des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, avant et après travaux, sur l'ensemble du programme proposé.

2.1.2.5 Analyse financière

Les programmes de réhabilitation font l'objet d'une analyse suivie d'une proposition financière détaillée. Elle est produite à partir de la méthode en « coût global » et prend pour hypothèses :

- L'évolution des prix des énergies selon le taux de croissance annuel moyen.
- Des périodes d'amortissement de 10, 20 et 30 ans pour le calcul du temps de retour sur investissement.

Ces estimations sont ensuite comparées à un scénario de base, pour mettre en évidence les économies générées sur les charges d'exploitation et de maintenance, pour chacune des périodes définies.

L'analyse fait ressortir, pour chaque scénario :

- Le coût prévisionnel des travaux (montant prévisionnel par poste et global).
- Le coût d'exploitation pour chacun des usages.
- Le coût d'entretien des installations (P2).
- Le coût de renouvellement prévisionnel du matériel lourd sur la durée prise pour l'analyse en coût global.

- Le coût de l'emprunt.
- Le temps de retour prévisionnel de l'investissement sur l'ensemble des postes.

La source d'information utilisée pour les coûts de référence utilisés est mentionnée, afin de permettre au maître d'ouvrage une actualisation ultérieure du chiffrage proposé. Pour faciliter la prise de décision, le titulaire mentionne dans son chiffrage les modalités ou dispositifs de soutien financier applicables, selon la situation du maître d'ouvrage : certificats d'économie d'énergie, crédits d'impôts, subventions nationales ou locales...

2.1.3 Livrables

Le titulaire remet au maître d'ouvrage :

- 1 rapport d'audit.
- 1 synthèse de l'audit conforme au modèle du CCTP de l'ADEME.
- 1 rapport de DPE réglementaire accompagné d'un document destiné à l'affichage.

2.1.4 Délais

La mission est réalisée dans un délai de 6 semaines à compter de la notification du bon de commande.

2.1.5 Réunions

La prestation comprend :

- 1 réunion de prise en charge de la mission.
- 1 visite sur site.
- 1 réunion intermédiaire.
- 1 réunion de présentation du rapport.

2.2 Assistance à la définition d'un Schéma Directeur Energie (mission 1.6)

2.2.1 Objectifs

L'objectif du Schéma Directeur Energie est double :

- Apporter à la collectivité les éclairages techniques et économiques permettant de bâtir une politique de gestion énergétique à court, moyen et long terme, afin d'améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine et de diminuer les charges de fonctionnement liées aux dépenses énergétiques.
- Constituer un outil de management opérationnel pour la mise en oeuvre, la gestion et le suivi du plan pluriannuel des investissements énergétiques, en cohérence avec les objectifs du SRCAE Ile-de-France.

L'assistance à la définition du Schéma Directeur Energie couvre les interventions suivantes :

- Réalisation de la synthèse énergétique du patrimoine à partir d'études énergétiques déjà réalisées (DPE, pré-diagnostics, audits énergétiques ou autres).
- Assistance dans la définition d'un niveau de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre adapté à l'état du patrimoine, économiquement acceptable et partagé par l'ensemble des acteurs.
- Assistance dans la définition d'un plan d'actions hiérarchisé regroupant tous les gisements d'économie d'énergie, en prenant en compte la complexité des interventions, le temps de retour sur investissement, les autres contraintes (accessibilité, fonctionnalité, etc.) en vue d'un plan pluriannuel d'investissement énergie.
- Aide à l'élaboration d'un Programme Pluriannuel des Investissements Energie.
- Assistance économique, juridique et technique dans le montage du plan d'actions.
- Assistance à la mise en place d'une comptabilité énergétique afin de connaître, maîtriser et évaluer le SDE.

2.2.2 Description de la prestation

2.2.2.1 Mise en place de la démarche

Le titulaire a pour mission d'assister le maître d'ouvrage dans la mise en place du projet. Il établit les modalités de pilotage du projet :

- La méthodologie de cadrage comportant la description des étapes du projet, des ressources nécessaires et de la durée allouée à chacune d'entre elles.
- L'organisation prenant en compte les différents partenaires à associer pour permettre un avancement harmonieux du projet dans un souci de respect du planning et de l'atteinte des objectifs.
- La préparation de la collecte d'information, la concertation, l'élaboration d'un planning de suivi.
- Les outils de « reporting » avec la définition des indicateurs du projet.
- L'animation des groupes de travail et des réunions de concertation.

Le titulaire prépare et anime en collaboration avec le maître d'ouvrage des réunions qui sont :

- Les ateliers thématiques permettant de présenter le bilan énergétique afin de définir les objectifs du Schéma Directeur Energie en cohérence avec les pratiques du maître d'ouvrage et l'usage des bâtiments.
- Les comités de pilotage, les comités techniques et les réunions avec l'équipe projet.

La fréquence de ces réunions est définie comme suit :

- Un comité de pilotage au démarrage du projet, puis un comité de pilotage à la fin de chaque grande phase du projet afin de faire part de l'avancement du projet et de valider l'étape.
- Un comité technique au démarrage du projet, puis un comité technique à chaque étape du projet. Le comité technique participe de la dynamique du projet en associant les acteurs opérationnels.
- Les réunions avec l'équipe projet restreinte afin de se concerter sur l'organisation et de suivre l'avancement du projet.

2.2.2.2 Synthèse énergétique et définition de la feuille de route

Cette étape consiste, à partir des études énergétiques transmises par le maître d'ouvrage à caractériser l'état des lieux et le bilan énergétique des bâtiments et à définir, le cas échéant, les études énergétiques complémentaires à réaliser.

2.2.2.2.1 Etat des lieux

Le titulaire établit la liste des données du patrimoine nécessaires à la connaissance énergétique globale du patrimoine et accompagne le maître d'ouvrage dans la structuration et l'analyse de ces données.

2.2.2.2.2 Synthèse énergétique

Cette synthèse énergétique rend compte du bilan énergétique de chaque bâtiment et du patrimoine bâti dans sa globalité. Il s'agit de réaliser une analyse des données précédemment collectées.

Le document présente :

- La description du patrimoine bâti.
- L'analyse énergétique.
- L'analyse carbone.
- L'analyse financière de la fourniture d'énergie.

Cette synthèse doit être évolutive afin de devenir un outil de « reporting » et de permettre le suivi du plan d'actions. En parallèle, une synthèse sur la problématique énergétique globale du patrimoine bâti est fournie à destination des décideurs.

Ce schéma est corrélé aux dernières évolutions de l'environnement énergétique au niveau réglementaire et territorial. Il permet de dégager des premières pistes d'optimisation financière et organisationnelle. Le titulaire est force de proposition dans la mobilisation de nouveaux partenaires (institutionnels, universitaire, entreprises, ...) et le développement d'initiatives locales, dans un objectif

Au final, deux à trois profils d'évolutions des consommations sont scénarisés dans une approche intégrée de l'énergie avec une prise en compte de la diversité des interventions :

- Les investissements de la collectivité : les études réalisées permettent d'estimer une enveloppe budgétaire nécessaire à l'amélioration énergétique des bâtiments. Dans le cas où seul un échantillon est expertisé, une extrapolation est réalisée sur le parc.
- Basée sur une prospective à moyen terme (10 ans), l'appréciation des conséquences des divers scénarios tant du point de vue des consommations d'énergie, des dépenses d'investissement et de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Ces informations ont pour objectif de faire émerger la stratégie la plus adaptée aux attentes de la collectivité et d'arbitrer en matière de politique environnementale et de contrat de performance énergétique.

2.2.2.3.3 Volet opérationnel et organisationnel

A l'issue de la présentation de l'ensemble des scénarios, le maître d'ouvrage doit se prononcer sur le choix d'un scénario qui donne lieu à la rédaction d'un plan d'action détaillé. Chaque action fait l'objet d'une fiche action qui précise :

- Le pilotage.
- Les enjeux et les objectifs.
- Les étapes.
- Les bâtiments concernés.
- L'organisation et les partenaires.
- Les moyens financiers.
- Le planning.
- Les indicateurs.
- ...

2.2.3 Livrables

Le titulaire remet au maître d'ouvrage :

- 1 note de cadrage de la mission.
- 1 rapport de Schéma Directeur Energie.
- 1 tableau de bord de suivi du plan opérationnel.

2.2.4 Délais

De manière optimale, la prestation est réalisée dans un délai de 6 mois au maximum à compter de la notification du bon de commande. Si une durée différente est nécessaire du fait de contraintes particulières, la durée spécifique doit être mentionnée au bon de commande.

de qualité, de développement des savoir-faire, de gestion intelligente de l'énergie et d'économie d'échelle.

Le titulaire accompagne ensuite le maître d'ouvrage dans la définition de la feuille de route à adopter. Cette feuille de route est réalisée en concertation avec les acteurs du projet et à partir de l'analyse des éléments suivants :

- La cartographie énergétique et le schéma global énergie précédemment établis.
- La politique du maître d'ouvrage en faveur du développement durable.
- L'analyse du territoire et des éventuels partenariats.
- Les futurs programmes d'intervention sur le patrimoine bâti (fonctionnement et investissement).
- Les obligations réglementaires.
- Les ressources financières, humaines et techniques.

2.2.2.3 Elaboration du schéma directeur énergie

Sur la base des étapes précédemment réalisées, le Schéma Directeur Energie a pour objectif d'apporter à la collectivité des éclairages techniques et économiques permettant de bâtir une politique de gestion énergétique à court, moyen et long terme.

2.2.2.3.1 Mise en œuvre de la feuille de route

Le titulaire décline la feuille de route afin d'établir plusieurs scénarios qui permettent d'atteindre les objectifs fixés. Pour optimiser l'organisation, les délais et les coûts du projet, le titulaire doit être en mesure de proposer une méthodologie pertinente.

La synthèse reprend les éléments significatifs des diagnostics et aboutit à des propositions de scénarios.

2.2.2.3.2 Projection des scénarios

Chaque scénario est mis en perspective avec les économies générées et les leviers financiers et partenariaux disponibles. Le titulaire recherche autant que possible les solutions contextuelles adaptées.

Les scénarios prennent en compte :

- La situation énergétique globale du patrimoine.
- Le contexte énergétique.
- Le contexte patrimonial et institutionnel.
- Le contexte territorial.
- La prospective énergétique du patrimoine.

Le titulaire prévoit a minima deux scénarios cohérents avec les engagements nationaux et le SRCAE Ile-de-France : l'un permettant d'atteindre le paquet Energie-Climat dit des « 3 fois 20 » et l'autre visant la division par 4 des émissions de GES d'ici 2050.

2.2.5 Réunions

Le nombre et la nature des réunions sont définis par le titulaire, en fonction du besoin exprimé par la collectivité.

3 DIMENSIONNEMENT DE LA MISSION

3.1 Audits énergétiques et techniques

Voir devis JREN 17-739 à 17-747.

ETAPE 1 ELABORATION DES AUDITS ENERGETIQUES ET TECHNIQUES						
Phases	Mission du BPU	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€ HT)	Nb d'unités	Prix total (€ HT)	
Audits énergétiques et techniques (SHON < 1 000 m ²)	1.3	3	2 202,20 €	5	11 011,00 €	
Audits énergétiques et techniques (SHON entre 1 000 m ² et 2 499 m ²)	1.3	3	2 952,95 €	2	5 905,90 €	
TOTAL	-	-	-	7	16 916,90 €	

3.2 Schéma Directeur Energie

Voir devis JREN 17-1847.

ETAPE 2.1 : ETUDE DES MONTAGES JURIDIQUES						
Phases	Mission du BPU	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Profil	Nb d'unités	Prix total (€ HT)
Prise de connaissance et formalisation du projet	4.1	25	1 201,20 €	Associé	0,25	300,30 €
	4.1	25	1 201,20 €	Collaborateur	1,00	1 201,20 €
Réunions de travail	4.1	25	1 201,20 €	Associé	0,25	300,30 €
	4.1	25	1 201,20 €	Collaborateur	0,50	600,60 €
Recherches & études	4.1	25	1 201,20 €	Associé	0,00	0,00 €
	4.1	25	1 201,20 €	Collaborateur	0,25	300,30 €
Rédaction d'un mémorandum sur la structuration contractuelle	4.1	25	1 201,20 €	Associé	0,25	300,30 €
	4.1	25	1 201,20 €	Collaborateur	1,00	1 201,20 €
Réunion de présentation du mémorandum	4.1	25	1 201,20 €	Associé	0,25	300,30 €
	4.1	25	1 201,20 €	Collaborateur	0,50	600,60 €
TOTAL	-	-	-		4,25	5 105,10 €
SIPPEREC - Mission 4.1 - « Etude de faisabilité concernant la mise en place d'un CPE »						

Voir devis JREN 17-1848.

ETAPE 2.2 : ELABORATION DE MODELES FINANCIERS						
Phases	Mission du BPU	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Profil	Nb d'unités	Prix total (€ HT)
Réunion de lancement, recueil des données et contexte	4.1	24	1 001,00 €	Expert Financier	1,25	1 251,25 €
Elaboration du planning	4.1	24	1 001,00 €	Expert Financier	1,50	1 501,50 €
Coûts comparés	4.1	24	1 001,00 €	Expert Financier	1,00	1 001,00 €
Elaboration du modèle global	4.1	24	1 001,00 €	Expert Financier	3,00	3 003,00 €
Réunion de présentation	4.1	24	1 001,00 €	Expert Financier	1,00	1 001,00 €
TOTAL	-	-	-		7,75	7 757,75 €
SIPPEREC - Mission 4.1 - « Etude de faisabilité concernant la mise en place d'un CPE »						

Voir devis JREN 17-1849.

ETAPE 3 : ETUDE TECHNIQUE ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE (SDE)						
Phases	Mission du BPU	N° Prix du BPU	Prix unitaire (€HT)	Profil	Nb d'unités	Prix total (€ HT)
Réunion de lancement	1.6	6	890,89 €	Chef de Projets	0,75	668,17 €
	1.6	7	690,69 €	Chargés d'Etudes	0,00	0,00 €
Phase 2.1 : Cartographie énergétique du patrimoine bâti	1.6	6	890,89 €	Chef de Projets	2,50	2 227,23 €
	1.6	7	690,69 €	Chargés d'Etudes	6,00	4 144,14 €
Réunions intermédiaires (*2)	1.6	6	890,89 €	Chef de Projets	1,50	1 336,34 €
	1.6	7	690,69 €	Chargés d'Etudes	1,50	1 036,04 €
Phase 2.2 : Elaboration du Schéma Directeur Energie (SDE) et de la PPI	1.6	6	890,89 €	Chef de Projets	4,00	3 563,56 €
	1.6	7	690,69 €	Chargés d'Etudes	6,00	4 144,14 €
Réunions de présentation (*2)	1.6	6	890,89 €	Chef de Projets	1,50	1 336,34 €
	1.6	7	690,69 €	Chargés d'Etudes	0,00	0,00 €
TOTAL	-	-	-		23,75	18 455,94 €
SIPPEREC - Mission 1.6 - « Assistance à la définition d'un schéma directeur énergie »						

4 REFERENCES

4.1 Audits énergétiques (période 2017-2015)

Les audits énergétiques réalisés par ALTEREA s'appuient sur :

- ✶ Une expertise reconnue et de nombreuses références en audit énergétique.
- ✶ Des moyens matériels et des logiciels performants et innovants.
- ✶ Une veille technique et réglementaire permanente.
- ✶ Une expérience opérationnelle de la réhabilitation des bâtiments existants et de leur exploitation.

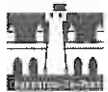
Afin d'attester de ses compétences, ALTEREA est certifié par OPQIBI sur la qualification 19.05 (audits énergétiques).

Année	Maître d'ouvrage	Intitulé de la mission	Surface de l'ouvrage
2017	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	Audit énergétique	6 collèges
2015-2019	Région Hauts-de-France	Audit sur l'ensemble du patrimoine régional Picard	20 collèges et 10 bâtiments administratifs
2016	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	Audit énergétique	80 collèges
2016	Conseil départemental du Val-de-Marne	Audit énergétique et technique	3 collèges (21 000 m ²)
2016	Limoges Métropole	Audit énergétique et tous corps d'état bâtiment central Parc d'Ester Technopole	
2016	CHU Caen	Diagnostic de performance énergétique, audit énergétique et actualisation du bilan carbone du CHU de Caen	
2016	CH Henri Mondor	Diagnostic de performance énergétique (DPE) et audit énergétique simplifié pour les sites Hôpitaux Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre Dupuytren, Georges Clémenceau	
2016	Ville de Nanterre	Audit énergétique et technique et STD - Théâtre des Amandiers	13 000 m ²
2016	Ville d'Aulnay-sous-Bois	DPE locaux d'activité et bureaux	6 296 m ²
2016	Ville de Voisins-le-Bretonneux	Réalisation de DPE logements et de certificats d'habitabilité	3 logements

Année	Maitre d'ouvrage	Intitulé de la mission	Surface de l'ouvrage
2016	Ville de Rungis	Audit énergétique et technique - Gymnase Evasion	2 250 m ²
2016	Ville d'Aulnay-sous-Bois	DPE réglementaire – Bâtiment Section DW 78	3 000 m ²
2016	Ville de Chelles	Audits énergétiques et techniques – Groupes scolaires – Complexes sportifs – Crèches – Centre cultures – Hôtel de Ville	31 sites (52 400 m ²)
2016	Ville d'Ivry-sur-Seine	Audit Energétique et Technique - Théâtre des Quartiers d'Ivry Casanova	1 336 m ²
2016	Ville de Kremlin-Bicêtre	Diagnostics Performance Energétique (DPE)	17 sites (44 000 m ²)
2016	Ville de Vélizy-Villacoublay	Diagnostics Performance Energétique (DPE)	26 sites (75 000 m ²)
2016	Ville d'Ivry-sur-Seine	Audit énergétique et technique - Centre de vacances Les Mathes (Bâtiment de restauration, activité et sanitaire et bâtiment administratif et dortoir)	2 800 m ²
2016	Région Ile-de-France	Diagnostic Electricité - Lycée Chaptal	
2016	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	Audit énergétique – Crèche La Pouponnière	2 735 m ²
2016	Ville d'Epinay-sur-Orge	Audit des installations de chauffage-ECS - Salles Annexes	917 m ²
2016	Ville de Montigny-le Bretonneux	Audit énergétique et technique - Crèche Stephenson	1 000 m ²
2016	Ville de Sevran	Audit Energétique et Technique – 3 Groupes Scolaires	11 000 m ²
2016	Ville de Sevran	Audit énergétique et technique - Groupe Scolaire Jean Perrin	2 100 m ²
2016	Ville des Lilas	Audit Energétique et Technique - Gymnase	1 383 m ²
2016	Ville de Bobigny	Audit Energétique et Technique - Mairie Annexe	

Année	Maitre d'ouvrage	Intitulé de la mission	Surface de l'ouvrage
2016	Ville de Villepinte	Audits énergétiques et techniques	5 sites
2016	Ville de Villepinte	DPE améliorés des ERP de plus de 500 m ²	23 sites
2016	Ville de Chatillon	Audit énergétique - Cinéma	280 m ²
2016	Ville de Malakoff	Audit énergétique et technique - Ecole Maternelle Paul Bert	1 400 m ²
2016	Ville de Châtillon	Audit énergétique – Groupe Scolaire Jean Jaurès	2 500 m ²
2016	Ville de Clichy-la-Garenne	Audits énergétiques et techniques - Hôtel de ville (4 127 m ²) - Piscine Municipale, Théâtre Ruteveuf, Gymnase Racine, Pavillon Vendôme	5 sites 18 000 m ²
2016	Ville de Bondy	Audit énergétique et technique - Hôtel de ville	
2016	Ville de Pierrefitte-sur-Seine	Diagnostics accessibilité de l'ensemble du patrimoine communal	48 sites
2016	Ville de Meudon	Audit énergétique et technique - Hôtel de ville	1 000 m ²
2016	Ville de Yerres	Diagnostics de performance énergétique améliorés	22 sites
2016	Ville de Yerres	Diagnostics de performance énergétique améliorés logement (rue Charles de Gaulle)	116 m ²
2016	Ville de Saint-Witz	Audit énergétique et technique – Restaurant scolaire, Salle de danse, Ecole de musique	3 sites > 1 000 m ² chacun
2016	Ville de Boulogne-Billancourt	Diagnostics de performance énergétique améliorés	52 sites
2016	Ville de Créteil	Audit énergétique et technique – Ecole élémentaire Allezard	2 340 m ²
2016	Ville de Villiers-sur-Marne	Audit énergétique et technique – Ecole élémentaire	1 746 m ²
2016	Ville de Villiers-sur-Marne	Audit énergétique et technique – Maison de famille	1 000 m ²

Année	Maître d'ouvrage	Intitulé de la mission	Surface de l'ouvrage
2016	Ville du Perreux-sur-Marne	Audit énergétique et technique – Club House du Stade Léo-Lagrange	572 m ²
2016	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	Audit des installations de chauffage et d'ECS et assistance en phase APD - Stade Yves du Manoir	
2016	SDIS 91	Audit énergétique et technique – Centre de secours principal de Palaiseau	3 813 m ²
2016	Ville de Saint-Germain en Laye	Audit énergétique et technique – Groupe scolaire Schnapper	4 622 m ²
2016	Ville de Saint-Germain en Laye	Audit énergétique et technique – Etablissements de la Clef et du CRD	3 126 m ²
2015	Région des Hauts-de-France	Audit énergétique de l'ensemble du patrimoine immobilier : lycées et bâtiments administratifs	
2015	Conseil départemental du Loir-et-Cher	Audit aéraulique et amélioration énergétique des bâtiments demi-pension des collèges	
2015	Ville de Sainte-Luce-sur-Loire	Audit énergétique de l'Ancienne sécurité sociale avant reconversion en épicerie sociale	
2015	CARSAT	Audit énergétique et Test d'étanchéité à l'air d'un immeuble R+12 situé à Schiltigheim (67) constitué de 2 niveaux de 1000m ² de commerce et de 10 niveaux de logements (40 logements)	
2015	Ville de Nanterre	Audit énergétique de 2 groupes scolaires	
2015	Ville d'Alfortville	Audit énergétique du Centre administratif	
2015	Ville de Vanves	Audit énergétique de 4 équipements (salle polyvalente, locaux associatifs)	
2015	CH Perray Vacluse	Réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments du Groupe Public de Santé Perray Vacluse – Prestation de conseils relatifs aux diagnostics	
2015	Ville de Rueil-Malmaison	Audit énergétique de la crèche des Petits Pas	
2015	Ville de la Garenne-Colombes	Audit énergétique de l'Hôtel de Ville et du Foyer des Arts et Loisirs	
2015	Ville d'Ivry-sur-Seine	Audit énergétique et technique du Foyer Bertrand et du CA Cachin	
2015	Ville de Bry-sur-Marne	Audit énergétique et technique de l'Espace Bellan	
2015	Ville d'Epinay-sur-Seine	Audit énergétique du Centre Aquatique Canyon	
2015	Ville de la Garenne-Colombes	Audit énergétique de 4 groupes scolaires (Voltaire, Guest, Marsault et Renan)	

Maître d'ouvrage	Intitulé et contexte de la mission
 Ville de Charenton-le-Pont	Assistance à l'élaboration d'une stratégie Energie-patrimoine - Cartographie de la situation actuelle et identification des potentiels. - Réalisation des études complémentaires (audit énergétique, STD,...). - Etude de faisabilité pour la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE). - AMO pour la mise en œuvre de la démarche de CPE.
 Ville d'Evry	Assistance à l'élaboration d'une stratégie Energie-patrimoine - Diagnostics de performance énergétique des bâtiments. - Cartographie de la situation actuelle et identification des potentiels. - Réalisation des études complémentaires (audit énergétique, STD,...). - Elaboration de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). - Bilan Carbone Patrimoine et Services@.
 Ville de Montrouge	Assistance à l'élaboration du plan stratégique énergétique de la Ville - Diagnostics de performance énergétique de 42 bâtiments. - Cartographie de la situation actuelle et identification des potentiels. - Réalisation des études complémentaires (audit énergétique, STD, ...). - Elaboration de la stratégie énergétique et patrimoniale. - Elaboration de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).
 Ville de Neuilly-sur-Seine	Assistance à l'élaboration du schéma directeur énergie de la Ville - Audit énergétique de 36 bâtiments. - Cartographie de la situation actuelle et identification des potentiels. - Elaboration du Schéma Directeur Energie (SDE). - Elaboration de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). - Etude de faisabilité de la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique.
 Ville de Quimper	Assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un schéma directeur énergie - Réalisation des diagnostics énergétiques de 54 sites représentant près de 90% de la consommation énergétique de la collectivité. - Etude des contrats d'exploitation des installations. - Synthèse réglementaire et technologique. - Propositions des actions à court, moyen et long terme portant sur l'enveloppe du bâtiment, les équipements, les réseaux, le mode de gestion, le type d'énergie utilisée, les usages et les contrats d'approvisionnement. - Estimation de l'impact énergétique et environnemental des actions. - Evaluation des impacts financiers des mesures proposées. - Validation des enjeux et orientations stratégiques retenus par la Ville. - Elaboration du plan d'actions répondant aux objectifs à 2020 et post 2020.

Maître d'ouvrage	Intitulé et contexte de la mission
 Préfecture de Police de Paris	Définition du Schéma Directeur d'amélioration énergétique du patrimoine - Synthèse de la réglementation et des enjeux applicables. - Identification des opportunités d'amélioration et des scénarii envisageables (sur la base des DPE réalisés). - Définition des engagements énergétiques. - Cartographie de l'organisation actuelle et des flux d'information en matière de gestion de l'énergie, d'entretien et de travaux. - Définition des processus internes d'optimisation de la transmission des informations et de la prise de décision. - Constitution d'un outil de pilotage du patrimoine : définition des priorités d'interventions, orientation de la programmation et des investissements, évaluation de l'avancement du SDE...  
 Université de Lorraine	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des schémas directeurs immobiliers et d'aménagements durables (S.D.I.A.D.) des campus « Ile du Saulcy » et « Aiguillettes » - Analyse de l'état des lieux et diagnostic immobilier général du campus (intégration du campus dans son territoire et aménagement du site et synthèse des diagnostics techniques, énergétiques et réglementaires existants). - Proposition d'aménagement et de développement durable du campus (à l'échelle du site et à l'échelle du bâtiment). - Finalisation du schéma directeur immobilier et d'aménagement durable du campus (bilan financier et montages financiers et juridiques envisageables).
 Fond de Garantie	Elaboration du Plan Stratégique Energie - Etablissement des pré-diagnostic sur le patrimoine pour construire une cartographie énergétique. - Proposition pour chaque segment d'au moins 3 scénarii d'amélioration énergétique et environnementale, tout en veillant à l'aspect charges. - Identification des segments du parc nécessitant une intervention importante et ceux pour lesquels une intervention limitée peut être envisagée. - Définition d'un objectif précis de réduction des consommations énergétiques et de dépendance aux énergies fossiles. - Valorisation du patrimoine et de son exploitation.

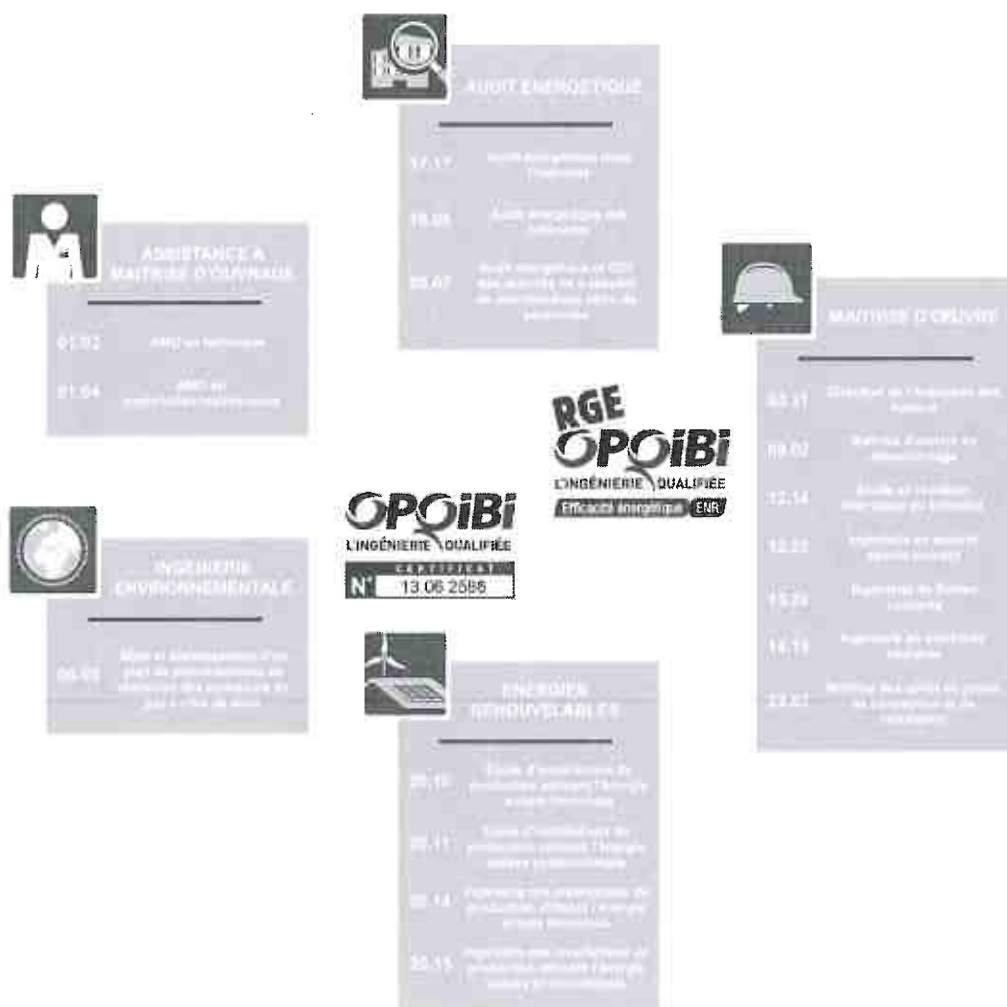
	AMO pour la mise en place d'un plan d'optimisation de la performance énergétique du parc de Kiabi
 Kiabi	✎ Cartographie du patrimoine. • Audit énergétique des bâtiments références. • Définition des cibles d'économies réalisables par typologie. • Benchmark des démarches similaires. ✎ Etat des lieux de la réglementation applicable. • Identification des sites prioritaires ou à gros potentiel d'économie. ✎ Réaction du plan de rénovation énergétique 2020 (traitement par famille), par priorité et retour sur investissement. • Elaboration et implémentation de l'outil de suivi.

5 CERTIFICATIONS ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

ALTEREA assure une veille permanente au niveau des certifications afin de garantir en permanence sa qualité de service.

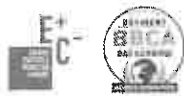
5.1 Certifications OPQIBI

Afin d'attester de ses compétences ALTEREA est **certifié par OPQIBI** sur les qualifications suivantes :



En tant que titulaire des qualifications 20.10, 19.05, 13.22, 12.14, ALTEREA est **reconnu « RGE »** (Reconnu Garant de l'Environnement).

5.2 Référent BBKA / E+C-



Des collaborateurs d'ALTEREA sont certifiés auprès de Certivéa comme référents des nouveaux labels BBKA (Bâtiment Bas Carbone) et E+C- depuis décembre 2016.

5.3 Certification QUALIBAT



ALTEREA est certifié par QUALIBAT pour la qualification 8711 « Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments ».

5.4 Certification 'Expertise Rénovation Energétique' de PROMOTELEC



Plusieurs collaborateurs ALTEREA sont certifiés Expert Rénovation Energétique (ERE) par PROMOTELEC pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'obtention du label "PROMOTELEC Rénovation Energétique" qui certifie :

- La sécurité électrique et gaz du bâtiment et des logements.
- La consommation énergétique conventionnelle du bâtiment après travaux en kWhep/(m².an).
- La qualité du bâtiment par l'utilisation de matériaux et matériels certifiés.
- La bonne mise en œuvre des matériaux et matériels installés grâce à un contrôle systématique en fin de chantier.

5.5 Certification CMVP



ALTEREA possède la certification CMVP en tant que Professionnel Certifié en Mesurage et Vérification. Cette formation comprend une revue complète des méthodes appliquées pour le mesurage et la vérification de rendement de projets d'efficacité énergétique.

Ces méthodes intègrent plus spécifiquement la révision 2009 du Protocole International de Mesure et Vérification du Rendement (PIMVP). Elles sont indispensables pour des projets impliquant une garantie de résultats, et notamment une Garantie de Performance Energétique (GPE).

5.6 Licence d'Exploitation Bilan Carbone®



ALTEREA possède la licence d'exploitation Bilan Carbone® avec l'Association Bilan Carbone.

La méthode Bilan Carbone comprend une méthodologie pour établir l'inventaire des émissions directes et indirectes de Gaz à Effets de Serre (GES) d'une activité ou d'un territoire à partir de données disponibles puis à proposer sur cette base des préconisations visant la réduction de ces émissions. Elle comprend aussi les tableurs nécessaires à la réalisation d'un Bilan Carbone.

5.7 Certification et accréditation DPE

Plusieurs collaborateurs ALTEREA sont accrédités DPE.

Année	Maitre d'ouvrage	Intitulé de la mission	Surface de l'ouvrage
2015	Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (la CREA)	Audit énergétique de bâtiments sur 17 sites (40 000 m ²) de la CREA : piscines, offices du tourisme, pôles proximité, maisons de la formation Etablissement du tableau de bord de suivi de la programmation des travaux sur les 17 sites	
2015	Préfecture de Police de Paris	Audit énergétique et diagnostic gros entretien avant réhabilitation de la caserne Rathelot située à Nanterre (92)	
2015	SGAMI Ouest	Audit énergétique avant réhabilitation de la caserne de gendarmerie de Pontivy (12 161 m ²)	
2015	SGAMI Sud-Ouest	Audit énergétique des bâtiments Marronniers et Acacias de la Caserne Ribray à Niort	
2015	SGAMI Sud-Ouest	Audit énergétique, diagnostic gros entretien et diagnostic amiante avant réhabilitation des casernes Coustans (10 bâtiments) et Fergeault (6 bâtiments) à Poitiers	
2015	MEDICIS	Audit énergétique du siège de MEDICIS	
2015	Maison de Santé Béthel	Audit énergétique réglementaire	
2015	RLD Blanchisserie	Audit énergétique de 10 blanchisseries industrielles.	
2015	AFNOR	Audit énergétique du siège de l'AFNOR situé à la Plaine Saint-Denis (93)	
2015-2018	AFNOR	Dans le cadre du développement de sa filiale AFNOR Energie, AFNOR a référencé ALTEREA afin de réaliser les audits énergétiques réglementaires auprès de ses clients historiques	

4.2 AMO pour la définition d'une stratégie énergétique (SDE)

Maître d'ouvrage	Intitulé et contexte de la mission
 Conseil départemental de l'Essonne	<u>Assistance à l'élaboration du Schéma Directeur d'Economies d'Energie (SDEE) sur l'ensemble du patrimoine du Conseil Départemental de l'Essonne</u> • Réalisation des études énergétiques • Création de la base de données sur MS Excel • Synthèse réglementaire • Cartographie de la situation actuelle et identification des potentiels • Etude de faisabilité pour le financement des opérations d'Economie d'Energie • Réalisation des études complémentaires (DPE, STD, diagnostics qualité de l'air intérieur, ...) • Consolidation des résultats et extrapolation à l'ensemble du patrimoine • Définition de la stratégie énergétique • Animation de groupes de travail • Elaboration d'un programme d'actions comprenant un focus sur les projets d'expérimentation • Création d'un outil de pilotage • Présentation du SDEE aux services et aux élus
 Quimper Communauté	<u>Assistance à l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur énergie de Quimper Communauté – 45 886m²</u> • Réalisation des diagnostics énergétiques des sites communautaires. • Etude des contrats d'exploitation des installations. • Synthèse réglementaire et technologique. • Propositions des actions à court, moyen et long terme portant sur l'enveloppe du bâtiment, les équipements, les réseaux, le mode de gestion, le type d'énergie utilisée, les usages et les contrats d'approvisionnement. • Estimation de l'impact énergétique, environnemental et financier des actions. • Validation des enjeux et orientations stratégiques retenus par la Ville. • Elaboration du plan d'actions répondant aux objectifs à 2020 et post 2020.
 Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne	<u>Définition du Schéma Directeur Energie et Bâtiment sur le patrimoine et les services de la CAECE (>100 bâtiments) 53 000 m²</u> • Réalisation des diagnostics de performance énergétique. • Cartographie de la situation actuelle et identification des potentiels. • Réalisation des études complémentaires (audit énergétique, STD, ...). • Définition de la stratégie énergétique. • Hiérarchisation des bouquets de travaux par typologie de bâtiment. • Recherche des bouquets d'amélioration les plus efficaces à l'échelle du parc. • Etude des différents modes de financement possibles. • Bilan Carbone Patrimoine et Services®. • Rédaction du SDEB.

Annexe 2 : Logotype de la CDC : Marque CAISSE DES DEPOTS & Logo



Ce logotype se caractérise notamment par les éléments suivants :

- Les 3 couleurs utilisées sont le rouge Pantone 485 – gris Pantone 430 – noir,
- Quand il est utilisé sur aplats de couleur et visuels, son blanc tournant, qui en fait partie intégrante, préserve son impact ;
- Sa hauteur minimale est de 17,5 mm, ce qui préserve la visibilité de la médaille.

[Le cas échéant]

Annexe 3 : Budget de l'Etude ; pourcentage de financement par les différents partenaires du Bénéficiaire

Co-financeur	Montant de la contribution Financière (€TTC)	Pourcentage
LES LILAS	28 941,41 €	50%
Caisse des Dépôts	28 941.42 €	50%
Total	57 882,83 €	100%

